

Troisième séance, jeudi 17 novembre 2022

Présidence de Jean-Pierre Doutaz (Le Centre/Die Mitte, GR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
		Communications		
		Assermentation		
2022-DIAF-19	Décret	Naturalisations 2022 - Décret 3	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Roland Mesot <i>Représentant-e du</i> <i>gouvernement</i> Didier Castella
2022-GC-146	Motion	Crédit de soutien extraordinaire à l'agriculture fribourgeoise à la suite de la sécheresse	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Lucas Dupré Nicolas Kolly <i>Représentant-e du</i> <i>gouvernement</i> Didier Castella
2019-DIAF-44	Rapport	Protection du climat dans le domaine de l'agriculture et de la sylviculture (Rapport sur postulat 2019-GC-45)	Discussion	<i>Représentant-e du</i> <i>gouvernement</i> Didier Castella
2022-DSJ-204	Recours en grâce	Recours en grâce du 23 août 2022	Huis clos	<i>Rapporteur-e</i> Bernard Bapst
2022-DAEC-108	Décret	Protection contre les crues et revitalisation de la Bibera à Ulmiz - octroi d'une subvention cantonale et fédérale	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Jean-Daniel Wicht <i>Représentant-e du</i> <i>gouvernement</i> Jean-François Steiert

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 101 députés; absents: 9.

Sont absents avec justification: M^{mcs} et MM. Sébastien Dorthe, David Fattebert, Nadine Gobet, Jacques Morand, Bertrand Morel, Nicolas Pasquier, Rose-Marie Rodriguez, Susanne Schwander et Peter Wüthrich.

M^{me} et MM. Sylvie Bonvin-Sansonnens, Romain Collaud, Olivier Curty, Philippe Demierre et Jean-Pierre Siggen, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusé-e-s.

Communications

Président du Grand Conseil. Le Bureau du Grand Conseil a ratifié ce matin le retrait du point 3 de l'ordre du jour de vendredi, soit la motion 2022-GC-72 "Politique énergétique: sortir de l'ornière grâce au photovoltaïque". Cette motion sera examinée en même temps que la loi sur le climat.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Assermentation

Assermentation de M^{mes} et M. Laurent Oberson, Virginie Oliveira da Silva et Fatima Rey, élu-e-s par le Grand Conseil lors de la session de novembre 2022.

> Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Président du Grand Conseil. Mesdames, Monsieur, vous venez d'être assermenté-e-s pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui est désormais la vôtre (*applaudissements*).

Décret 2022-DIAF-19 Naturalisations 2022 - Décret 3

Rapporteur-e:	Mesot Roland (<i>UDC/SVP, VE</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Rapport/message:	28.06.2022 (<i>BGC novembre 2022, p. 3237</i>)
Préavis de la commission:	07.10.2022 (<i>BGC novembre 2022, p. 3245</i>)

Entrée en matière

Steiert Thierry (*PS/SP, FV*). Cela pourrait surprendre dans ce cas de figure, mais je vais me récuser au sens de l'article 56 alinéa 1 lettre a de la loi sur le Grand Conseil dans la mesure où un objet de ce décret me concerne personnellement.

Mesot Roland (*UDC/SVP, VE*). M. le Président, M. le représentant du Gouvernement, chères et chers collègues député-e-s, j'ai le plaisir de vous présenter le décret 2022-3, soit le troisième décret des naturalisations de cette année. Ce dernier comprend 133 dossiers de demandes d'octroi du droit de cité suisse et fribourgeois et trois dossiers de demandes de confédérés souhaitant acquérir le droit de cité d'une commune de notre canton.

La commission a examiné avec attention tous les dossiers de ce décret et a procédé aux auditions des personnes selon les exigences légales. Au terme de cette procédure, la commission émet un préavis favorable à l'octroi du droit de cité suisse et fribourgeois à 172 candidates et candidats, compris dans 117 dossiers, qui remplissent toutes et tous les conditions légales fédérales et cantonales. La commission donne un préavis négatif pour 17 dossiers, dont deux décisions négatives. Est incluse dans ces dossiers la candidate dont le nom figure au numéro 7. Après contrôle auprès du service concerné, il se trouve que cette candidate a rempli ses obligations entre la séance de coordination et cette session. Je vais donc, après consultation par voix de circulation des membres de la Commission des naturalisations, proposer un amendement à l'article 1 pour accorder le droit de cité à cette candidate et à son enfant. Les candidates et candidats préavisé-e-s négativement, compris-es dans 14 dossiers, souhaitent toutes et tous suspendre leur demande de naturalisation.

La Commission des naturalisations propose un projet bis et, à l'unanimité, vous demande d'entrer en matière sur le décret proposé.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie le rapporteur pour ses propos. Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission et la remercie de son travail.

Lecture des articles

Art. 1

Mesot Roland (UDC/SVP, VE). Dans son projet bis, la commission propose de retirer les dossiers qui font l'objet d'une demande de suspension par les requérantes et requérants, à savoir les dossiers numéros 11, 12, 31, 34, 41, 42, 52, 54, 57, 62, 94, 98, 101 et 122.

La commission propose également à cet article un amendement pour accorder la nationalité suisse à la candidate dont le nom figure au numéro 7 car, à ce jour, elle remplit les critères de naturalisation. Le candidat figurant au dossier numéro 43 n'acquiert pas la nationalité suisse. Les dossiers 17 et 58 font l'objet d'une correction mineure concernant soit l'état civil, soit la mention de l'astérisque signalant s'il s'agit d'un candidat de première ou deuxième génération. Le dossier numéro 48 n'a pas été traité; comme il s'agissait d'une erreur, il sera retiré.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Le Conseil d'Etat s'aligne sur la proposition de la Commission.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la Commission des naturalisations.
- > Adopté selon la proposition de la Commission des naturalisations.

Art. 2

Mesot Roland (UDC/SVP, VE). Cet article mentionne que les candidats de l'annexe 2 n'acquièrent pas le droit de cité suisse et fribourgeois. La commission ajoute, dans la version bis, le candidat du dossier numéro 43. Vu l'amendement accepté à l'article 1, il faut biffer le numéro 7 de l'annexe 2 vu que cette personne reçoit le droit de cité suisse et fribourgeois.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la Commission des naturalisations.
- > Adopté selon la proposition de la Commission des naturalisations.

Art. 3

Mesot Roland (UDC/SVP, VE). Il s'agit de trois dossiers comprenant cinq personnes qui acquièrent le droit de cité fribourgeois.

- > Adopté.

Art. 4

- > Adopté.

Art. 5

- > Adopté.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 88 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Clément Bruno (GR,VEA / GB), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Senti Julia (LA,PS / SP), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Berset Solange (SC,PS / SP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Bonny David (SC,PS / SP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Schnewly Achim (SE,UDC / SVP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS / SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Papaux David (FV,UDC / SVP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Defferrard Francine (SC,Le

Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Müller Chantal (LA,PS / SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Berset Christel (FV,PS / SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Schnyder Erika (SC,PS / SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Kubschi Grégoire (GR,PS / SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP). *Total: 88.*

Motion 2022-GC-146

Crédit de soutien extraordinaire à l'agriculture fribourgeoise à la suite de la sécheresse

Auteur-s:	Dupré Lucas (UDC/SVP, GL) Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Dépôt:	25.08.2022 (BGC septembre 2022, p. 2614)
Développement:	25.08.2022 (BGC septembre 2022, p. 2614)
Réponse du Conseil d'Etat:	02.11.2022 (BGC novembre 2022, p. 3380)

Prise en considération

Dupré Lucas (UDC/SVP, GL). M. le Président, M. le Conseiller d'Etat, chers collègues, je m'exprime au nom du groupe UDC et comme co-motionnaire. Je déclare mes liens d'intérêts: je suis agriculteur, peu touché par le sujet qui nous concerne, et comptable en fiduciaire agricole.

J'aurais aimé commencer mon intervention en remerciant le Conseil d'Etat et la DIAF pour le message, mais je ne peux malheureusement le faire. Il se trouve que le message qui nous a été transmis ne contient aucune information pertinente sur le sujet du jour, soit un soutien extraordinaire à l'agriculture pour palier la sécheresse. Le Conseil d'Etat nous avait affirmé, dans sa réponse à la requête d'urgence, qu'il fournirait un état des lieux afin de permettre une prise de position du Grand Conseil. Or, nous ne l'avons pas. Le Conseil d'Etat nous a fourni quelques informations sur l'agriculture, tel que le revenu agricole 2021, mais n'a pas donné d'explications qui vont avec. L'une des principales est l'augmentation drastique de la valeur des inventaires qui génère du revenu et ne fait que créer des impôts supplémentaires péjorant la trésorerie nette. Nous pouvons constater dans les récentes publications de Grangeneuve, section agriculture, résultats des comptabilités agricoles, que la variation de trésorerie nette globale affiche une perte de 7 % dans le canton de Fribourg par rapport au reste de la Suisse.

Plus concrètement, nous sommes en 2022. Selon les estimations de l'Office fédéral de la statistique, en collaboration avec l'Union suisse des paysans et l'Office fédéral de l'agriculture, l'année 2022 sera bonne de manière générale en Suisse, mais Fribourg affiche une baisse des revenus de 10 millions, expliquée principalement par la sécheresse. Cela représente une baisse de 4 % et cela en tenant compte d'un tiers des coûts estimés en lien avec la sécheresse.

En effet, nous parlons de 30 millions en lien direct avec la sécheresse dans le canton. Ces 30 millions de perte représentent 11 % du revenu agricole 2022 estimé. Les pertes concernent bien sûr les années fiscales 2022 et 2023 puisque les achats de fourrage continueront durant l'hiver 2023. Le Conseil d'Etat mentionne, dans son message, qu'il ne serait pas possible de répartir ce montant. Non, chers collègues, cela n'est pas impossible! Chaque agriculteur doit par exemple mentionner son import-export de fourrage dans le document Suisse-Bilanz. Une moyenne de ces cinq dernières années, en incluant un ratio cheptel et surface agricole, en comparaison avec les modifications 2022, permettrait déjà une approche extrêmement précise. Ce document est rempli légalement par chaque agriculteur.

Revenons à la sécheresse, qui est extraordinaire dans sa durée, mais aussi sa date de début et les premières pluies qui ont sauvé les récoltes d'automne. Malheureusement, celles-ci ne représentent, approximativement, que 20 ou 30 % de la récolte

annuelle et ne peuvent être mises en valeur que sous certaines conditions. Le Conseil d'Etat met en avant les mesures adoptées. Toutefois, quel a été leur impact? La mesure consistant à permettre la pâture des surfaces de promotion écologique a été prise, mais le fourrage sur ces surfaces était aussi absent et asséché que celui de la parcelle voisine. Nous ne demandons pas de stopper l'agriculture entrepreneuriale. Nous demandons 5 millions, à fonds perdus, et 5 millions en prêts sans intérêt avec une facilité d'octroi. Cela représente un tiers des pertes estimées. Néanmoins, nous souhaitons quand même saluer les adaptations des aides financières pour les modifications structurelles, dont l'approvisionnement en eau des alpages.

En conclusion, nous regrettons beaucoup que le Conseil d'Etat et la DIAF ne se soient pas impliqués dans le message pour permettre au Grand Conseil de statuer de manière objective et basée sur des fondements chiffrés sans que nous devions les fournir par nos humbles moyens. Vous l'aurez compris, l'agriculture a besoin de cette aide. Le groupe UDC votera oui à l'unanimité et vous recommande d'en faire de même.

Glauser Fritz (*PLR/PVL/FDP/GLP, GL*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis agriculteur à Châtonnaye et président de l'UPF. Je parle à titre personnel.

En préambule, il me semble important de préciser que les auteurs ont déposé leur motion sans en discuter avec les représentants de la profession. Le texte est très court et présenté sans une base, estimation ou calcul de leur part. Lors de la discussion sur la requête, il a été décidé d'octroyer un mois supplémentaire au Conseil pour l'élaboration de sa réponse. Celle-ci ne vaut pas ce mois de plus. Nous n'avons que des généralités bien connues et qui parfois concernent 2021 au sujet de la situation de nos agriculteurs en 2022. Je suis déçu que nos spécialistes de Grangeneuve n'arrivent pas à faire l'estimation des conséquences réelles. Pourtant, l'Office fédéral de la statistique a publié, le 4 octobre 2022, des estimations relatives à la situation de l'agriculture pour cette année, par canton et par production.

Dans la réponse du Conseil d'Etat, nous trouvons l'évolution des revenus 2021 par rapport à 2022, avec 2 % de plus. Superbe! Je ne sais toujours pas pourquoi le revenu par exploitation est aussi mentionné. Le revenu qui nous intéresse ici est le revenu par personne, soit 59 800 francs. Et, afin de comparer ce revenu avec celui d'un salarié, il faut retrancher la part AVS et LPP de l'employeur, ce qui nous amène à environ 50 000 francs. Il convient ensuite de diviser ce montant par 13, ce qui nous fait moins de 4000 francs par mois. Si ce chiffre est la moyenne, cela veut dire que la moitié gagne probablement plus et que l'autre moitié gagne certainement moins. L'UPF, que je représente en ma qualité de président, ne s'est pas pas croisé les bras cet été. Au niveau national et surtout cantonal, plusieurs mesures ont pu être proposées, organisées, voire autorisées. Plusieurs sont mentionnées dans la réponse. Je remercie le canton et ses représentants, mais avant tout mon équipe à la Chambre d'agriculture et d'économie alpestre. Ce sont eux qui ont organisé les vols pour approvisionner le bétail et les alpages avec l'eau de l'OCC par exemple. Je remercie également le Directeur de la DIAF pour son soutien financier, politique et moral très important. Le canton de Fribourg a aidé pour que plusieurs dérogations soient autorisées au niveau fédéral.

Dans la réponse du Conseil d'Etat, nous saluons aussi les explications sur les projets en cours et planifiés pour l'avenir, la confirmation des montants discutés et leur mise à disposition. Après plusieurs années de discussion, des projets d'irrigation avancent enfin. La situation des alpages va être rapidement analysée pour que des solutions adéquates puissent être proposées et réalisées. Je remercie les services concernés de la bonne collaboration entretenue sur ces projets essentiels pour notre agriculture. Pour compléter, sachez que nous ne nous contentons pas uniquement des mesures en lien avec des situations nouvelles. Nous pourrions dire que c'est du pur actionnisme. Non, l'agriculture, l'UPF, sont fortement engagées dans les différents plans d'actions, phytosanitaires, pour la biodiversité, la durabilité, le climat et j'en passe. Nous sommes une partie de la solution, nous en sommes convaincus.

Pour conclure, je pousse un cri du cœur. La situation dans laquelle se trouvent bien des paysans fribourgeois à la suite de la sécheresse mérite plus qu'une réponse du Gouvernement qui ne donne aucune estimation sur la situation 2022. Cependant, je compte sur les promesses de soutien faites par le Gouvernement dans ce document. Je vais soutenir cette motion.

Ghielmini Krayenbühl Paola (*VEA/GB, SC*). Le groupe VERT·E·S et allié·e·s a pris connaissance de la réponse du Conseil d'Etat à la motion qui demande un crédit extraordinaire à l'agriculture à suite de la sécheresse. Notre groupe avait soutenu la requête d'urgence lors de la session de septembre. D'une part, s'il fallait vraiment agir en urgence, la question devait être analysée rapidement et, d'autre part, il y a urgence pour nous d'agir pour adapter l'agriculture aux changements climatiques et surtout pour accompagner l'agriculture vers un mode de production moins émetteur de gaz à effet de serre (GES). Je vous rappelle ici que l'agriculture émet, dans notre canton, un tiers des GES directs.

A la suite de la réponse du Conseil d'Etat, nous prenons acte de l'engagement de ce dernier pour l'augmentation du budget de 9,5 millions d'aides structurelles dans deux mesures importantes d'adaptation: l'irrigation et l'approvisionnement en eaux dans les alpages. Nous ne savons pas si c'est à la suite de cette motion que la décision d'augmentation de subventions pour ces mesures a été prise. Cependant, nous nous en réjouissons, tout en espérant que les promesses vont être tenues. Nous considérons donc qu'une partie de la demande des motionnaires est satisfaite.

Considérant la crainte de manque de liquidités de certaines exploitations à la suite de la baisse des rendements due à la sécheresse, nous sommes satisfaits des explications du Conseil d'Etat lorsqu'il nous dit que des mesures existent déjà. Nous ne pouvons que l'exhorter à ne pas hésiter à utiliser l'aide aux exploitations afin que cette période de sécheresse ne mette pas en péril des exploitations agricoles.

Nous nous sommes aussi interrogés quant à une application juste d'une telle aide supplémentaire. Quid des exploitations prévoyantes avec une réserve de fourrage, et celles qui ont contracté une assurance pour ce genre de cas climatiques? Et les exploitations qui ont subi des fortes pertes l'année passée à cause des précipitations extrêmes – je pense ici aux cultures maraichères? Et pour tous les événements météorologiques qui vont venir ces prochaines années?

C'est pour ces raisons que la majorité de notre groupe refusera la motion, tout en répétant encore une fois qu'il faut considérablement augmenter les budgets pour accompagner l'agriculture vers une production moins émettrice de GES et la soutenir dans l'adaptation aux changements climatiques. En résumé, c'est bien de soigner les symptômes, mais mieux vaut prévenir la maladie.

Cela étant dit, les chiffres budgétaires supplémentaires donnés dans la réponse du Conseil d'Etat méritent une meilleure explication. M. le Commissaire, la part cantonale de subventionnement pour les projets d'irrigation passe de 25 à 35 %, soit 6 millions supplémentaires pour les projets connus à ce jour. D'une part, s'agit-il d'une réelle augmentation du budget de l'Etat ou ce montant fait-il partie des 45 millions d'aides structurelles prévus sur la législature? D'autre part, prévoyez-vous ces 6 millions supplémentaires sur la législature ou par année? Toujours concernant ces projets d'irrigation, qui sont des mesures liées à l'adaptation au réchauffement climatique, sont-ils conformes à la stratégie biodiversité? Même question pour les 3,5 millions supplémentaires prévus pour les projets d'approvisionnement en eaux dans les alpages: s'agit-il d'un montant annuel ou pour la législature? Et comme pour les projets d'irrigation, ces projets dans les alpages sont-ils conformes à la stratégie biodiversité?

Grandgirard Pierre-André (*Le Centre/Die Mitte, BR*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis agriculteur dans la Broye, en zone de plaine, et j'ai aussi été impacté par la sécheresse de cet été 2022. Je m'exprime ici au nom du groupe Le Centre et également à titre personnel.

La motion qui nous occupe a été déposée par deux amis députés du parti des paysans qui n'ont manifestement pas souhaité partager leurs préoccupations météorologiques avec leurs collègues paysans des autres partis. Je le regrette, cette attitude fragilisant les chances de réussite de cette motion.

Dans leur développement succinct, les motionnaires évoquent de manière pertinente un important manque d'herbe dû à la sécheresse. J'aimerais compléter en précisant que toutes les régions du canton, y compris les zones de grandes cultures, ont souffert de la canicule. Chose inhabituelle, l'été dernier, la verte Gruyère revêtait aussi des allures sahariennes.

Cette motion m'interpelle et j'avoue être animé entre deux sentiments antagonistes. D'abord, en faveur de cette motion: il s'agit d'un crédit de soutien extraordinaire qui ne nous engage que de manière ponctuelle. L'agriculture fribourgeoise souffre actuellement. Elle pâtit des aléas climatiques, de l'augmentation du coût des intrants et enfin, aussi, de la politique agricole, par la tendance à l'extensification et par le retrait récurrent de matières actives phytosanitaires. La fragilisation financière et morale des exploitations agricoles de notre canton s'accroît fortement et de manière continue. N'est-ce pas là le signe explicite que le prix des produits agricoles est clairement insuffisant?

Ensuite, en défaveur de cette motion: je suis un fervent défenseur de la dynamique entrepreneuriale. Avec cette demande, ce sont à nouveau les paysans qui pleurent sur leurs conditions. Chaque exploitant a la possibilité de conclure une assurance météorologique qui, pour ma part, est entrée en matière en cette année de sécheresse. Tous les anciens paysans dont je fais partie vous le diront, les années sèches sont toujours meilleures que les années humides. Dans la Broye, l'année 2021, humide, a été catastrophique. 2022, malgré la sécheresse, sera meilleure. Que dire et comment octroyer un soutien à l'agriculteur qui a irrigué quatre fois ses cultures de pommes de terre avec les coûts que cela implique? Que dire aux exploitants des sites touristiques de la rive sud du lac de Neuchâtel qui ont vu leurs installations bouclées durant plusieurs semaines pour cause d'inondations en juillet 2021 en pleine haute saison?

La réponse du Conseil d'Etat est décevante! Grossièrement résumé, c'est: "Circulez, il n'y a rien à voir!" Dire que le revenu du travail agricole augmente de 2 % à 59 800 francs pour 60 à 70 heures hebdomadaires, cela m'irrite. Dire que l'agriculture fribourgeoise reçoit chaque année des subventions cantonales et fédérales, notamment sous la forme de paiements directs, c'est faux et cela m'énerve! Les paiements directs ne sont pas des subventions et rétribuent des prestations concrètes en faveur de la collectivité! Dire que la mesure "Aides aux exploitations agricoles" a été moins sollicitée, ce qui visiblement signifie que les exploitations ont réussi à assurer leurs liquidités, cela m'agace!

Le constat, que ce soit pour le Plan climat cantonal – 23 millions –, pour le Plan phyto – 9 millions– ou encore pour le conseil aux exploitations dans l'objectif de rendre ces dernières plus résilientes aux événements climatiques extrêmes, on

créé des postes de travail pour des collaborateurs qui expliquent aux exploitants agricoles diplômés comment travailler. Cela exaspère les familles paysannes!

En conclusion, cette motion n'est pas une bonne démarche. Ayant fait le bilan des points positifs et négatifs, comme une grande majorité du groupe Le Centre et avec un certain courage, je refuserai cette motion.

Mauron Pierre (*PS/SP, GR*). Je dois vous avouer que cette motion a été très débattue au sein du groupe socialiste tant elle a divisé nos membres. En fait, si je résume, on peut avoir trois tiers. Le premier tiers du groupe est sensible à la précarité des familles paysannes, à la diminution des revenus des agriculteurs dans ce canton et au fait que dans des conditions sociales aussi difficiles, une aide dans des temps comme nous les connaissons cette année, avec une telle sécheresse, est nécessaire.

Le deuxième tiers estime qu'avec la rigueur budgétaire de notre ministre des finances, si nous prenons 10 millions à une place, nous devons les enlever à une autre. Or, où allons-nous prendre ces 10 millions? Au niveau des primes d'assurance-maladie? En défaveur d'autres services de l'Etat? L'Etat va-t-il supprimer des prestations dans un autre domaine pour mettre ces 10 millions là? Ces personnes-là, en vertu de ce raisonnement, refuseront la motion.

Nous avons également un tiers d'abstentionnistes. Eux croient le Conseil d'Etat. Ce dernier dit, dans sa réponse, qu'il n'y a pas besoin de motion, que nous pouvons agir et de cette manière-là, nous allons agir mieux, tant quantitativement que qualitativement et régler réellement le problème. La question, M. le Commissaire du Gouvernement, est la suivante: vous avez beaucoup de paroles, comme le programme législatif, avec une liste à la Prévert des choses que nous aimerions faire, mais vous n'avez pas le porte-monnaie qui suit pour payer les cadeaux figurant sur la liste énoncée. Cela signifie que dans des domaines très concrets, vous ne faites pas le travail. Revenons sur des exemples concrets: le Plan climat. Vous m'avez déjà répondu, nous avons eu plusieurs discussions à ce sujet, vous parlez de milliards. Je m'informe comme tout citoyen et comme député, j'ai relu la presse encore samedi dernier, le Plan climat du Conseil d'Etat se chiffre à 20 millions de francs. En gros, rien! Ce n'est pas le montant de 10 millions de francs pour les agriculteurs qui est exagéré aujourd'hui, c'est la petitesse du montant de 20 millions. Si vous mettez plus, dites-nous concrètement ce que vous faites. Nous avons déjà posé une question à ce sujet-là parce que 20 millions sur un budget de 4 milliards pour des questions climatiques, cela n'est rien du tout. Allez-vous peut-être, comme vous le dites dans le programme de législature 2022-2026, mettre en œuvre les prestations complémentaires pour familles? Là aussi, vous pouvez faire mieux et il n'y a pas besoin de lois. La Constitution vous y oblige. Or, nous n'avons rien du tout. Allez-vous compenser le renchérissement des primes d'assurance-maladie? Des ménages ne parviennent bientôt plus à tourner dans ce canton. Nous parlons de 900 francs d'augmentation de primes d'assurance-maladie pour une famille gruérienne avec deux enfants. 900 francs de plus par année! Vous avez une précarisation de l'ensemble de la population, vous pouvez y remédier par les subsides d'assurance-maladie. Vous ne le faites pas. Fribourg était en tête il y a bien quelques années au niveau des allocations familiales. Aujourd'hui, nous sommes dans le ventre mou du classement au niveau suisse. Quand vous dites: «On fait nous-même, cela va bien aller», en gros, vous ne faites pas. Peut-être pour essayer de contredire ceci, vous allez agir pour les agriculteurs avec cette motion. Les gens qui vont s'abstenir espèrent encore et y croient encore. Quant à moi, à titre personnel, je pense soutenir cette motion parce que j'estime que le Conseil d'Etat, dans des cas de rigueur, doit agir. Je comprends néanmoins bien que le groupe socialiste soit divisé en trois tiers comme je vous l'ai énoncé.

J'espère qu'enfin vous allez prendre la mesure des problèmes et agir également dans les autres domaines que l'agriculture pour mettre un terme aux problèmes que nous rencontrons.

Cotting Charly (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis agriculteur, producteur de céréales et éleveur de bovins.

L'été 2022, cela n'aura échappé à personne, a été très chaud et très sec. J'ajouterai que l'hiver et le printemps 2022 ont également été déficitaires en précipitations. Les chaleurs estivales sont donc arrivées sur des sols déjà très secs, et très tôt dans la saison. Si certaines cultures ont relativement bien supporté cette situation – notamment chez moi les céréales avec des rendements acceptables, une excellente qualité et une précocité de récolte jamais vue –, d'autres cultures ont beaucoup plus souffert. C'est le cas notamment des cultures fourragères. Pour nombre d'éleveurs prévoyants, il a été nécessaire cet été d'acheter des grandes quantités de fourrages sur le marché, souvent en provenance de l'étranger, afin de garantir une alimentation du bétail durant tout l'hiver. On peut également mentionner des difficultés d'approvisionnement en eau de certaines régions et alpages. Cumulés aux augmentations de prix de nombre de facteurs de production, ces achats ont fortement impacté certaines trésoreries. Il est à relever que les conditions météorologiques clémentes de cet automne ont permis d'amortir un peu le déficit de fourrage de l'année.

Les organisations agricoles et les services cantonaux ne sont pas restés les bras croisés et ont mené d'intenses actions pour parer aux situations urgentes durant l'été et je les en remercie. Depuis longtemps, le canton de Fribourg a mis en place plusieurs instruments pour venir en aide aux exploitations en difficulté qui vont du conseil direct au soutien psychologique, en passant par des prêts sans intérêt. Un autre instrument très simple est par exemple le report des remboursements de crédits

d'investissement qui représentent, pour certains agriculteurs, des montants importants et sont donc une bouffée d'air parfois bienvenue en cas de coup dur.

Le travail avec la nature, les végétaux et les animaux comporte des risques et chaque année, les agriculteurs font face à des aléas auxquels ils répondent avec compétence. Pour la motion qui nous occupe, on peut estimer qu'avec le soutien ordinaire du canton, la partie des prêts est déjà réalisée. La partie à fonds perdus est quelque peu problématique. Comment distribuer cet argent en cas d'acceptation de la motion? Comment définir si un achat de fourrage est structurel, dû à des choix de production ou à une augmentation de cheptel? Faut-il indemniser les agriculteurs qui ont vendu des vaches pour s'adapter à la situation? A partir de quel rendement des cultures l'Etat entre-t-il en matière?

Nous nous opposerons à une distribution générale et j'oserais dire que, malgré la sécheresse, nous nous opposerons à la politique de l'arrosoir. Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux pense que les agriculteurs sont résilients. Ils sont aujourd'hui des entrepreneurs. Ils sont capables de faire face aux incertitudes liées à leur métier. Ce n'est pas de mesures d'urgence en cas d'aléas climatiques dont ils ont besoin, mais de prix rémunérateurs leur permettant, lors de bonnes années, de faire des réserves pour palier les années plus difficiles, comme le faisait remarquer notre ministre des finances mardi concernant les finances cantonales.

Avec ce qui précède, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux va, dans sa grande majorité, refuser cette motion, non par manque de considération pour la situation ni par réflexe antiagriculture, mais plutôt par confiance dans l'esprit d'entrepreneurs et dans la capacité d'adaptation des agriculteurs fribourgeois.

Barras Eric (*UDC/SVP, GR*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis agriculteur dans la vallée de la Jogne. J'exploite un domaine entièrement situé sur les adrets de la vallée, donc bien exposé à la sécheresse de cette année. C'est donc à titre personnel que je prends la parole aujourd'hui. Mon exploitation se compose d'environ 50 hectares de SAU et 50 hectares d'alpages. Nous y élevons une race à deux fins, la race Simmental. Je tiens juste à m'exprimer brièvement sur la sécheresse qui est survenue cet été.

Mai 2022, tout commence relativement bien. Cela se gâte rapidement avec cette période sèche qui s'installe très tôt et qui va durer pendant tout l'été. Très vite, nous avons dû faire face à l'affouragement du bétail avec des compléments de foin. Bien entendu ce fourrage a dû être prélevé sur les stocks d'hiver 2022-2023, ce qui nous amène à cette demande extraordinaire liée à la motion dont nous discutons. Je parle de mon exploitation, préférant ainsi vous présenter une situation qui m'est connue et qui me coûtera, cette année, 30 000 francs d'achat supplémentaire de fourrage. J'aurais pu vous parler d'autres exploitations. Je vous parle de la mienne, ainsi les chiffres sont justes. Ces factures vont bien sûr être honorées, motion acceptée ou non, mais vont péjorer d'autres postes dans mon exploitation. Je parle bien sûr des investissements nécessaires au suivi des bâtiments et aux machines d'exploitation qui étaient prévus dans ces montants importants et que nous devons reporter. Ces reports d'investissements auront des conséquences sur le bon fonctionnement des prochaines saisons de récoltes, sans compter que la situation ne sera pas facile à rattraper vu la conjoncture actuelle de l'économie. Celle-ci touche l'agriculture au même titre que les autres corps de métier de notre canton, à la différence que dans l'agriculture, nous ne décidons pas du prix de vente de nos produits comme d'autres corps de métier peuvent le faire. Bien que nous ayons pu bénéficier d'une légère augmentation du prix du lait cette année, la situation ne sera pas celle de 2021, situation décrite dans la réponse du Conseil d'Etat à cette motion. A l'heure actuelle, les comptes ne sont pas bouclés pour 2022. Je trouve cette réponse du Conseil d'Etat, basée sur 2021, incomplète et très légère. Nous pouvons bien sûr toujours défendre que chacun est tenu de faire des réserves pour les coups durs, mais comme nous avons également pu le voir lors d'autres coups durs tels que le COVID, l'Etat a su, pour palier l'urgence, débloquer rapidement des fonds extraordinaires. Alors pourquoi pas pour l'agriculture qui, ne l'oublions pas, doit produire pour subvenir aux besoins en nourriture des citoyens de notre canton? Je vous invite donc, chers collègues, à bien vouloir accepter cette motion et montrer que l'agriculture fribourgeoise vous touche et que vous êtes sensibles aux soucis que les agriculteurs ont eus cette année. Ne nous voilons pas la face, avec la crise climatique, il y aura beaucoup de choses à revoir. Pour nous donner la chance de revoir ces choses, il est important de parer à cette urgence. Je vous en remercie.

Thévoz Ivan (*UDC/SVP, BR*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis agriculteur à Russy et j'ai vécu, comme bon nombre de mes collègues, deux années agricoles extrêmement difficiles, que je qualifierais même de hors norme pour notre domaine agricole. J'en parlerai un peu plus tard.

Pour commencer, je cite ce qu'un collègue a mentionné dans les colonnes du *24 Heures* en pleine période de sécheresse: «En tous cas, les jeunes qui se lancent dans ce métier, ils ont bien du courage. Moi, je vais essayer de tenir les années qu'il me reste jusqu'à la retraite. Mais ce sera un sacré soulagement de s'arrêter.» Personnellement, à 33 ans, je me considère comme jeune. Pourtant, j'abonde dans les propos de ce paysan lorsqu'il dit qu'il faut effectivement beaucoup de courage, d'abnégation et de résilience pour être paysan. N' imaginez pas que je sois désespéré! Je suis de nature optimiste, même quand tout s'effondre. Je sais que celui que l'on appelle «Tout-Puissant» gère ce bas monde mieux que l'humain et que si celui-ci veut y mettre un terme, c'est son histoire, pas la nôtre. Néanmoins, comme l'a si bien dit Martin Luther, si la fin du

monde arrive demain, aujourd'hui, je plante un arbre. Mais pour planter des arbres, il faut de l'argent et pour cela, nombreux paysans ont grillé leurs cartouches. En cette période sombre, beaucoup de bâtons se glissent dans les roues des tracteurs des paysans: prix des intrants qui ont explosé, concurrence étrangère déloyale, votations agressives, retour du loup, corbeaux agressifs, trop de pluies et la sécheresse.

Nous sommes cinq personnes adultes à vivre de notre domaine de seize hectares. En 2022, nous avons enregistré près de 80 % de pertes dans notre production fruitière et production de légumineuses et 50 % de pertes dans notre production de pommes de terre. Heureusement que nous nous en sortons au niveau des cultures maraîchères, bien que nous vivions une chute vertigineuse de la vente à la ferme et de la vente en circuit court. Les bonnes résolutions du consommateur lors du temps du COVID ont en effet disparu, au point même que nous devons parfois vendre nos produits bio à un prix conventionnel. Même avec cela, ils ne se vendent pas. Nous sortons la tête de l'eau grâce à la vente de nos arbres fruitiers. La diversification et l'innovation sont véritablement la voie à suivre pour notre ferme et pour l'agriculture en général. J'en parlerai également lors du rapport de tout à l'heure. Pour être vrai, cela me gêne énormément que l'agriculture soit à nouveau à la botte de l'Etat. Mais voilà, que dire de plus qu'un soupir? Le système est pourri jusqu'à la moëlle et la nature nous donne le dernier coup d'assommoir. On me dira que c'est le risque entrepreneurial. Certes, je vous donne raison. Par contre, lorsque les entreprises ont demandé de l'argent lors de la période COVID, pas de problème, on donne et c'est normal. Quand la culture demande de l'argent, elle le reçoit, on l'a vu mardi. Mais lorsque l'agriculture demande à son tour sa part justifiée, on répond que ces chasseurs de primes ont déjà bien assez. Après avoir refusé hier une déduction fiscale pour les nombreuses paysannes qui éduquent elles-mêmes leurs enfants, un crédit de soutien extraordinaire à l'agriculture fribourgeoise à la suite des années désastreuses 2021 et 2022 ne serait pas de trop pour certains paysans, ni pour notre exploitation.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Je vous ai tous bien entendus et compris. Je crois même pouvoir dire que je suis d'accord avec vous tous. Je comprends en particulier l'intervention de nos chers collègues Grandgirard et Glauser, qui auraient souhaité être intégrés dans le dépôt de cette motion. *Mea culpa*, j'accepte volontiers ce reproche. C'est vrai que nous avons agi dans l'urgence et la précipitation avant la session de septembre 2022. J'espère que vous ne nous en tiendrez pas rigueur et que vous ne refuserez pas cette motion pour cette unique raison, au risque de pénaliser les bénéficiaires de cette motion sur lesquels je reviendrai tout à l'heure.

Il y a beaucoup de raisons qui vous permettent de justifier le refus de cette motion. Elles ont été évoquées. Certaines d'entre elles ont fait bien évidemment partie de nos réflexions lorsque nous avons décidé de la déposer. Je conçois en particulier que les critères d'attribution de cette aide seront quelque peu difficiles à mettre en place. Cependant, ceci ne nous apparaît pas insurmontable. Pour toute aide étatique ou subvention, il y a lieu de mettre en place des critères parfois arbitraires. On n'échappe jamais à l'effet de seuil. Il appartiendra au Conseil d'Etat, en cas d'acceptation de cette motion, de faire une proposition pour répartir cette aide à ceux qui en ont vraiment besoin, en travaillant avec les organisations professionnelles et en particulier l'Union des paysans fribourgeois. Ensuite, il reviendra au Grand Conseil d'accepter ou non les critères proposés. Nous aurons ainsi tout loisir de les modifier, tout comme de modifier les montants à la baisse ou à la hausse en fonction des besoins. Ceux-ci seront, cette fois, davantage connus lorsque nous aurons à mettre en œuvre cette motion, vraisemblablement au début de l'année prochaine, si celle-ci est acceptée. Qui peut le plus peut le moins. Si nous pouvons accepter cette motion, le Parlement décidera ensuite comment elle sera mise en œuvre. La seule question qui vous est soumise aujourd'hui est le principe d'une aide extraordinaire.

Il y a aussi des raisons qui, je dois avouer, me convainquent un peu moins, en particulier les arguments selon lesquels il faut traiter la cause de la sécheresse et non ses conséquences. C'est une lapalissade qu'il faut traiter les causes de la sécheresse. Celles-ci sont sans doute une conséquence du dérèglement climatique. Cependant, il n'échappera à personne que même si le canton avait émis zéro tonne de CO² en 2022, le résultat aurait sans doute été identique. Malheureusement, il s'agit d'un problème mondial. Cela ne nous exempte cependant pas de faire des efforts nécessaires et ceux-ci sont en cours. Vous ne pourrez reprocher à l'agriculture de ne pas avoir au moins débuter ces efforts. Ils ont été rappelés par le président de l'Union des paysans fribourgeois, M. le Député Glauser.

Par contre, vous êtes injuste, M. le Conseiller d'Etat, lorsque vous affirmez, de manière un peu péremptoire, dans la réponse du Conseil d'Etat que, je vous cite : «Contrairement à la demande à court terme des motionnaires, le Conseil d'Etat s'engage à long terme.» Qui vous a dit, M. le Conseiller d'Etat, que nous n'étions pas prêts à soutenir les solutions à long terme aussi? L'un n'empêche pas l'autre. Il ne faut pas que le Conseil d'Etat se positionne comme cela contre les députés. Nous devons au contraire travailler ensemble, tant pour régler les problèmes immédiats – aujourd'hui, nous formulons une proposition unique – que pour les prévenir à long terme. Les travaux ont débuté dans le cadre de la commission examinant la loi sur le climat notamment.

Mais, dans l'intervalle, il y a la réalité de nombreuses familles paysannes, je ne sais pas combien exactement, j'en connais quelques-unes, pas toutes heureusement. En réalité, il y a autant de situations différentes qu'il y a de domaines agricoles et de familles paysannes dans ce canton. Certains disposent d'importantes liquidités. Il y a des paysans qui sont riches et qui feront

face à cette sécheresse et à beaucoup d'autres aléas. Puis, malheureusement, il y en a qui n'ont pas cette chance. Et ceux-ci, je peux vous dire, se demandent comment ils pourront passer l'hiver et payer la totalité des factures qui s'accumulent, notamment l'achat de foin et d'autres augmentations de coûts. Il faut le dire, une entreprise agricole n'est pas une entreprise comme une autre qui peut faire faillite et recommencer aussitôt, comme on le voit dans la *Feuille officielle*. Le paysan ne peut pas faire faillite sans perdre définitivement sa terre, terre qui lui a souvent été transmise de génération en génération. Il ne peut pas faire appel à l'aide sociale. En effet, il dispose d'une fortune qui est son outil de travail. Il ne peut pas non plus beaucoup s'endetter, les hypothèques des terres agricoles étant limitées aux limites de charges. Certains se retrouvent dans des situations où ils sont, il faut le dire, bloqués.

Il s'agit d'un secteur dont l'autorité politique vend systématiquement, et en particulier dans le canton de Fribourg, les mérites. J'en veux pour preuve le fait que le développement des secteurs agroalimentaires était l'un des objectifs du programme gouvernemental de la précédente législature et je pense pouvoir dire qu'il l'est toujours. Cependant, créer un campus agricole à St-Aubin, c'est très bien, mais venir en aide à ce secteur quand il en a besoin, c'est bien aussi. Aujourd'hui, cette nécessité est là. Notre proposition est malgré tout modeste. Cela a été dit, il s'agit d'une aide unique qui ne se retrouvera pas... [*temps de parole écoulé*]

Rey Benoît (VEA/GB, FV). La nuit porte conseil, mais la nuit permet aussi de changer complètement d'idée et de se montrer totalement incohérent. Hier, dans la journée, j'ai demandé, quand nous parlions du coefficient du taux d'impôt, de donner à l'Etat les moyens de faire face aux demandes incessantes et justifiées qui lui sont adressées. J'ai plaidé, avec tout le *Herzblut*, pour reprendre le terme de mon cher collègue Boschung, pour essayer de faire prendre conscience de cette nécessité. Les besoins sont là, je l'ai dit, dans le domaine social, dans le domaine des soins, des entreprises et de l'agriculture. Je l'ai mentionné. Messieurs et Madame les membres de l'UDC, à l'unanimité, vous avez refusé d'enlever, en faveur des plus modestes, 100 francs de votre porte-monnaie – pour les plus riches quelques milliers de francs –, et vous venez ce matin demander un sixième de ce que je proposais d'accorder hier, soit 60 millions. Vous en demandez 10. Où se trouve votre cohérence?

C'est avec un certain écœurement que je constate cette incohérence, cette volonté de répéter que l'Etat en fait trop et de pleurer à chaudes larmes pour que l'Etat en fasse davantage. J'ai beaucoup d'admiration pour le monde paysan qui travaille. J'ai l'occasion, depuis quelques années, de courir la vallée de la Jogne, vous l'avez mentionnée précédemment. Je discute avec les paysans là-bas. J'ai vu leurs difficultés à amener de l'eau à leurs vaches sur les alpages. Animé de ce sentiment de solidarité, je me distinguerai de vous et j'accepterai cette motion, certes à contrecœur vu votre incohérence. Je me fais fort, durant cette législature, de vous le rappeler à chaque fois que nous demanderons de l'argent pour les infirmiers, la santé, les soins, l'éducation et que vous vous y opposerez à nouveau systématiquement afin de préserver votre porte-monnaie sur les impôts.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Je souhaiterais juste répondre au député Benoît Rey. Je conçois volontiers que la gauche est cohérente. Je l'accepte totalement. Vous proposez davantage de rentrées fiscales pour faire face aux demandes que vous souhaitez. Par contre, je n'accepte pas vos propos au sujet de l'incohérence de notre groupe. Il ne vous aura pas échappé que nous n'acceptons pas toutes les dépenses de l'Etat. Je fais référence à l'aide de 25 millions pour sauver la société Bluefactory de la faillite, l'année dernière, que ce Grand Conseil a acceptée. Cela a été confirmé par la population. Nous ne sommes pas incohérents. Il y a des priorités à revoir. Nous ne sommes pas d'accord avec certaines propositions du Conseil d'Etat et nous les refusons. Nous assumons ces refus. Nous préférons que l'argent soit mis ailleurs. Je conçois tout à fait que ce que vous dites est juste. Il est cependant faux de dire que nous refusons systématiquement tout. Venez avec des propositions! Je crois pouvoir dire que certaines propositions émanant de la gauche pour des dépenses ont été acceptées par notre groupe. J'en veux pour preuve le mandat, lors de la précédente session, pour augmenter le subventionnement à l'isolation des bâtiments, que nous avons accepté.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie tous les intervenants pour ce débat fort émotionnel. En effet, la sécheresse de l'été 2022, comme d'ailleurs les pluies diluviennes de 2021, laisseront incontestablement des traces. Les épisodes d'orages, de grêle, cela a également été relevé, en laisseront aussi. Ces épisodes, ces variations climatiques, ont mis en évidence les conséquences concrètes du changement climatique. Plus concrètement encore, elles ont porté un coup dur à certaines exploitations agricoles dans notre canton comme dans toute l'Europe d'ailleurs. Toutefois, nous avons récemment pu lire dans les médias que les changements climatiques, du strict point de vue agricole, n'ont pas que des effets négatifs. La vague de chaleur qui a touché l'Europe ces derniers mois a entraîné des mois d'été terribles, mais également un début d'automne clément, comme le printemps d'ailleurs. Cette situation a permis à certaines exploitations, pas toutes, de compenser partiellement ou entièrement les pertes estivales, notamment en matière de fourrage. Il n'est évidemment pas question ici de prétendre que cet été indien a suffi à équilibrer toutes les situations. Il a encore accentué les disparités qui existent entre les exploitations fribourgeoises. Celles qui ont en partie échappé aux rigueurs de l'été, celles qui ont puisé dans leurs réserves, celles qui ont pu faire un bon mois d'octobre, celles qui n'ont pas eu cette

opportunité, celles qui ont réalisé une excellente année – car il y en a –, celles qui ont été épargnées grâce aux investissements réalisés dans le passé, celles qui ont adapté leur cheptel en fonction des domaines à disposition, celles qui ont aussi fait des réserves par le passé. Il y a presque autant de situations différentes que d'exploitations agricoles.

D'autre part, il faut aussi considérer que certaines exploitations ont bénéficié de conditions favorables cette année en raison de leur situation plutôt humide généralement – c'est le cas dans certaines parties de la Jagne. D'autres ont énormément souffert, comme l'a dit le député Barras. Un seul exemple: à Grangeneuve, nous avons une production fourragère plus ou moins stable alors qu'à Sorens, celle-ci est estimée à 30 % plus importante que les années passées. Mais beaucoup ont souffert, notamment dans la Glâne, l'Intyamou, la Jagne. Et je ne parle pas des différences entre les éleveurs, les maraîchers, les viticulteurs ni des différences en termes de précipitations ou encore, très importantes, en termes de types de sols. Ces disparités rendraient extrêmement difficiles l'application d'une mesure telle que proposée par la motion. On aurait pu imaginer le système arrosoir. Certaines ne le veulent pas, ils l'ont dit, car il créerait des inégalités, des injustices avec l'argent du contribuable qui lui aussi souffre de ces différentes crises à répétition, qu'elles soient climatique, énergétique ou autre.

Enfin, je remercie les auteurs de la motion de m'avoir transmis en copie leur courriel au Grand Conseil. Pour ma part, il apporte beaucoup de confusion. Vous avez amené des chiffres qui ne sont pas liés à la sécheresse, mais principalement à l'inflation. Des chiffres qui sont déjà partiellement faux puisque ces taux d'inflation étaient maximaux en août et septembre et avaient déjà baissé en fin d'année. Et surtout, si l'on veut une approche qui soit liée à l'inflation, qui impacte les exploitations, il est vrai, les bénéficiaires ne sont plus les mêmes, Mesdames, Messieurs. Dans ce cas, il faut élargir le débat parce qu'il n'y a pas que l'agriculture qui souffre de l'inflation, mais toute l'économie, y compris les ménages privés. Cela a été mentionné dans les débats de la veille et de ce jour. Le débat n'est tout simplement plus le même que celui demandé dans la motion. Par ailleurs, l'augmentation des coûts de production pour 2022, estimée par l'Office fédéral de la statistique, est une vision macro. Les 30 millions d'augmentation du coût au niveau de Fribourg est un chiffre qui découle de cette estimation au niveau fédéral. Je le répète, ils doivent être corrigés en fonction de l'évolution des taux. Ils ne sont pas forcément égaux au niveau de la Confédération. On ne comprend d'ailleurs pas vraiment d'où vient ce chiffre de 60 millions. Il semble tomber de nulle part. Vous avez certainement des explications à ce sujet, on aura l'occasion d'en reparler. Vous l'avez dit, sur les 30 millions, deux tiers sont couverts par une hausse des prix de vente. On arrive bien à 10 millions couverts selon l'évolution suisse. Néanmoins, les statistiques montrent aussi des analyses détaillées par canton et là, il semble que Fribourg s'en sorte un peu mieux. Je ne sais pas car je n'arrive pas à calculer les chiffres exacts. Encore une fois, ces chiffres ne sont pas liés à la sécheresse et ils devraient être inférieurs. Si la perte devait se confirmer, et elle va se confirmer, elle serait due à l'augmentation des coûts. Je tiens à le dire, il n'est pas possible pour Grangeneuve à ce stade de calculer de manière sérieuse les pertes dues à la sécheresse au niveau cantonal et encore moins au niveau des exploitations. J'ai par ailleurs la confirmation que nos cantons voisins ne prévoient pas d'aides de ce type vu la difficulté à les calculer. Je n'ai pas connaissance que d'autres cantons prennent de telles mesures.

Du point de vue climatique, et c'est malheureux, il faut se rendre à l'évidence: ce qui nous apparaît aujourd'hui encore comme une situation exceptionnelle risque de devenir la norme dans quelques années. En conséquence, l'urgence doit être d'accorder des aides ciblées de manière à favoriser l'évolution de l'agriculture. Je le répète ici, cela a été expliqué, nous avons des outils qui permettent de soutenir l'agriculture et nous allons les utiliser. Je réponds aussi à certaines demandes. Les agricultrices et agriculteurs fribourgeois en particulier ont adapté leur pratique. Nombreux sont ceux qui l'ont fait et cela depuis des siècles. Les différentes aides rappelées dans la réponse du Conseil d'Etat doivent les accompagner dans le changement climatique. C'est une réalité. Il est essentiel que les fonds publics soient utilisés de manière cohérente afin de rendre notre agriculture plus résiliente, plus apte à faire face notamment au défi climatique. C'est dans ce sens que le Conseil d'Etat a prévu une sorte de contre-projet et s'engage à dégager des fonds pour soutenir l'adaptation agricole, contrairement à ce qui a été dit.

Pour revenir sur quelques propos de députés, oui MM. les Députés motionnaires Dupré et Kolly, si vous nous donnez l'ordre de calculer une répartition, nous le ferons. En revanche, je peux déjà vous annoncer qu'elle ne sera pas juste. Tout le monde en est conscient. D'ailleurs, les discussions que j'ai eues avec l'UPF ou avec les motionnaires m'ont confirmé cette difficulté. Ceci est une constatation que tout le monde peut faire.

M. Glauser, vous l'avez dit, les statistiques sont sorties le 4 octobre. La procédure pour arriver devant le Grand Conseil fait que je dois, au préalable, passer devant le Conseil d'Etat, etc. Il était donc difficile d'intégrer ces chiffres qui sont sortis le 4 octobre. J'en suis désolé mais c'est la réalité. Les statistiques 2022 ne sont évidemment pas connues à ce jour. Nous en saurons plus en 2023. Je remercie aussi l'Union des paysans fribourgeois de sa collaboration. Nous avons eu besoin de travailler ensemble cet été pour faire face à l'urgence climatique. Lorsque la motion a été déposée, les collaborateurs m'ont confirmé que ce serait très difficile d'avoir une répartition juste.

M^{me} Ghielmini Kraysenbühl, oui, le Conseil d'Etat s'engage, et il tient à tenir parole, à modifier les règlements, adapter ces taux de subventions, notamment l'irrigation de 25 à 35 %. Les montants articulés sont pour la législature. L'idée néanmoins

est de continuer sur les prochaines années. Il n'y a pas de volonté de revenir en arrière sur les taux de subventions, quoi que, dans des décennies, nous espérons que tout sera fait et que nous n'aurons plus besoin de ces subventions. Mais il est important aujourd'hui de répondre aux besoins d'adaptation de l'agriculture.

M. Grandgirard, vous l'avez dit, toutes les régions sont touchées, mais toutes de manière différente selon le type de cultures de sols, l'exposition au soleil, etc. «Circulez, il n'y a rien voir», là, je ne suis pas d'accord. Comme certains députés qui ont jugé les paroles du Conseil d'Etat injustes, je qualifie ces propos d'injustes. Nous avons pris des mesures cet été. Nous vous proposons des mesures dans ce contre-projet.

M. Mauron, je vous ai bien entendu. J'estime qu'il y a un peu de mauvaise foi de votre part lorsque vous évoquez le Plan climat. Effectivement, 21 millions sont prévus. Cependant, les mesures d'irrigation, d'adaptation, les mesures de soutien à l'adduction d'eau sont des mesures d'adaptation au climat qui ne sont pas comprises dans ces 21 millions. Je ne vais pas additionner les mesures de toutes les Directions. Je peux en revanche vous assurer que toutes les politiques sectorielles de l'Etat incluent des mesures de soutien, d'adaptation, de diminution des impacts par rapport au climat. Oui, nous vous proposons des solutions et oui, nous allons les mettre en œuvre pour aller vers davantage de résilience dans l'agriculture. Certaines exploitations ont décidé d'acheter en masse du fourrage cet été. Elles ne pouvaient pas encore tenir compte de l'évolution de cet automne. Elles auront peut-être des réserves pour l'année prochaine. D'autres ont diminué leur cheptel. Vous le savez aussi, certaines exploitations, face au manque de lait, ont augmenté leur cheptel en étant au-dessus de ce que leur propre situation peut accepter, mais elles ont répondu à la demande du marché. Je ne peux pas le leur reprocher. Chaque situation est différente.

M. Barras, vous avez souffert, M. Thévoz également, et j'en suis désolé. Mais vous l'avez dit, vous êtes dans une approche entrepreneuriale. Vous savez aussi que comme dans d'autres économies, on doit parfois passer par ces moments-là.

Ce qui nous importe, c'est de travailler avec vous, M. Kolly, pour que cette agriculture puisse devenir plus résiliente à futur.

Oui, M. Rey, il y a effectivement des incohérences dans notre société, des conflits d'intérêts. Je les vis quotidiennement dans ma Direction. Entre une agriculture que l'on veut plus productive pour assurer l'alimentation et le besoin de préserver la biodiversité, nous avons des conflits d'objectifs. Nous devons cependant trouver des chemins qui nous permettent de concilier ces conflits d'objectifs. Mais ceux-ci existent, c'est une réalité. On ne va pas pouvoir les faire disparaître. Enfin, oui, c'est vrai, le porte-monnaie est limité et c'est pour cela que nous devons prioriser.

En résumé, tout en soutenant sur le fond les motionnaires et leurs préoccupations, le Conseil d'Etat vous appelle à rejeter la présente motion, vous l'aurez compris. Il s'engage en revanche à intégrer des mesures de soutien financier dans les règlements pour aller vers une agriculture plus résiliente, y compris plus durable. Quand je dis plus durable, j'englobe le volet financier.

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). Je déclare mon lien d'intérêts: je travaille chez UFA SA, filiale de fenaco, active dans la vente de fourrage. M. le Commissaire du Gouvernement a dit que la Ferme de Grangeneuve n'avait pas souffert du fourrage. C'est totalement faux. Cette année, la Ferme de Grangeneuve a acheté du fourrage, du fourrage qu'elle n'achetait pas les autres années. Je l'ai moi-même vendu.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je souhaite compléter les propos de M. Kolly. Il est vrai que la Ferme de Grangeneuve a acheté des fourrages cet été sans connaître les conditions de cet automne. A l'aube de la fin de l'automne, nous avons vu que nous avions une production stable sur toute l'année. Ceci m'a été confirmé par Grangeneuve. Je ne l'ai pas vérifié moi-même.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 52 voix contre 35. Il y a 13 abstentions.

Ont voté en faveur de la motion:

Rey Benoît (FV,VEA / GB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Zurich Simon (FV,PS / SP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Bonny David (SC,PS / SP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Papaux David (FV,UDC / SVP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Berset Christel (FV,PS / SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Ingold François (FV,VEA / GB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP). *Total: 35.*

Ont voté contre:

Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Senti Julia (LA,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA / GB), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Genoud (Brailard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Müller Chantal (LA,PS / SP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Schnyder Erika (SC,PS / SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte). *Total: 52.*

Se sont abstenus:

Clément Bruno (GR,VEA / GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Berset Solange (SC,PS / SP), Rey Alizée (SC,PS / SP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Moussa Elias (FV,PS / SP), Vial Pierre (VE,PS / SP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Aebischer Eliane (SE,PS / SP). *Total: 13.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

Rapport 2019-DIAF-44

Protection du climat dans le domaine de l'agriculture et de la sylviculture (Rapport sur postulat 2019-GC-45)

Représentant-e du gouvernement: **Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts**
Rapport/message: **27.09.2022 (BGC novembre 2022, p. 3218)**

Discussion

Cotting Charly (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Mes liens d'intérêts: je suis toujours agriculteur et toujours éleveur de bovins.

Le réchauffement climatique nous affecte tous, et chacun doit faire un effort en vue de diminuer son impact sur notre planète. L'agriculture ne fait pas exception. Le méthane est un très puissant gaz à effet de serre, plus de 20 fois plus efficace que le CO₂. Par contre, contrairement au CO₂, il se dégrade assez rapidement. Je suis allé consulter des statistiques et suis remonté jusqu'en 1907. Je ne sais s'il en existe de plus anciennes, mais ce qui est sûr c'est qu'en 1907, on ne parlait pas encore de réchauffement climatique. En 1907 donc, il y avait le même nombre de vaches qu'aujourd'hui. Des vaches qui émettaient donc, j'imagine, plus ou moins la même quantité de méthane qu'aujourd'hui. La Suisse, et le canton de Fribourg, est un pays de pâturages et de prairies, et même si on peut influencer sur les cultures en plaine, il le restera. La meilleure façon de valoriser ces herbages a été développée par les ruminants avec leur système digestif. Nous sommes, nous monogastriques, très mal équipés pour digérer de l'herbe. Pour chaque prairie non consommée par des animaux chez nous, c'est un peu de notre souveraineté alimentaire qui diminue, c'est un peu d'aliments que nous importons, c'est un peu d'aliments que nous enlevons à des gens qui en ont besoin. L'herbe sous toutes ses formes représente la plus grande partie de ce que mangent les bovins dans notre canton, parfois même 100 %.

En Suisse, le nombre de vaches par unité de surface est limité, l'élevage ne peut donc pas être hors sol. Pour émettre du méthane (CH₄), un ruminant doit d'abord ingérer du carbone – celui-ci provient des végétaux, souvent de l'herbe comme je l'ai

dit. Et les plantes trouvent leur carbone dans l'atmosphère sous forme de CO₂ qu'elles synthétisent grâce à la photosynthèse. La boucle est ainsi bouclée. Certes, ce n'est pas si simple, le méthane ayant une demi-vie d'une vingtaine d'années. Mais comme le cheptel est stable depuis longtemps en Suisse, on peut réellement admettre ceci. Cela a été admis par le GIEC pour le méthane d'origine biologique. Son rapport spécial 1,5 °C de 2018 traite de cette spécificité du méthane vis-à-vis du réchauffement climatique. Il faut bien avoir en tête qu'un nombre de ruminants constant n'aggrave pas la hausse des températures, au contraire des activités émettrices de CO₂. De plus, les prairies sont parmi les meilleurs ensembles de plantes capables de fixer le CO₂ dans le sol.

Un autre aspect du problème est la production de CO₂ par l'utilisation de produits pétroliers. J'ai fait quelques petits calculs pour ma ferme. J'utilise annuellement une quantité de carburant équivalente à la consommation de sept voitures, et une consommation électrique équivalente à quatre à cinq ménages. Je n'ai pas fait de calcul pour l'énergie grise par manque d'outil. Avec cela, mon collaborateur et moi nous produisons de la nourriture exprimée en calories pour plus de 300 personnes pendant une année. Cette consommation d'énergie est conforme aux statistiques mondiales qui imputent à l'agriculture la consommation de 1 % des 100 millions de barils – ou 16 milliards de litres de pétrole – que nous consommons chaque jour dans le monde. Je suis toujours étonné de l'imagination dont on fait preuve concernant les émissions de gaz à effet de serre pour ne pas admettre que, pratiquement, le seul facteur modifiant le climat est la combustion des énergies fossiles. Il est également cocasse d'entendre dans une émission d'information, lors d'un souci dernièrement sur un gazoduc dans le nord de l'Europe, que le méthane fossile qui s'en échappait n'aurait aucun effet sur le climat. Sans doute avait-il déjà été comptabilisé dans un quelconque système opaque de compensation...

Je l'ai dit au début de mon intervention, chacun doit faire sa part. Mais montrer du doigt un secteur aussi peu émetteur aura un impact négligeable sur le climat, un secteur qui – je vous le rappelle –, produit notre nourriture. Sur ces considérations, je remercie le Gouvernement pour son rapport et en prend acte.

Zamofing Dominique (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Je cite mon lien d'intérêts: je suis agriculteur.

Si le monde agricole est souvent, trop souvent, cité comme émetteur de gaz à effet de serre, on apprend dans le rapport sur la protection du climat, dans le domaine agricole et sylvicole, que ces corporations sont les plus impliquées dans les mesures de protection du climat. En effet, parmi les vingt-six mesures urgentes lancées dans le Plan climat en 2021, huit concernent l'agriculture et deux la sylviculture. J'en citerai quelques-unes: la promotion des circuits courts et le soutien à la consommation, le soutien et la promotion des installations de biogaz, la facilité pour les projets d'irrigation tout en conciliant la protection des eaux et de l'agriculture, la réalisation de projets pilotes visant la mise en réseau de biotopes.

L'objectif de réduire de 20 % les émissions totales dans le domaine agricole et alimentaire est ambitieux, mais pas utopique. Ce rapport nous confirme qu'en matière de protection du climat, l'agriculture et la sylviculture ne brassent pas que de l'air ou du CO₂, mais que ces deux secteurs s'adaptent car avec les nouvelles techniques culturales, de plus grandes quantités de CO₂ sont captées dans les sols.

Le groupe Le Centre prend acte de ce rapport.

Thévoz Ivan (*UDC/SVP, BR*). J'ai mentionné, lors de ma dernière intervention, que la diversification et l'innovation sont véritablement la voie à suivre pour l'agriculture. Dans ce présent rapport, une grande importance est mise à l'encouragement à l'agroforesterie. J'exprime mes liens d'intérêts: sur notre domaine, nous pratiquons depuis quelques années l'agroforesterie sur une surface de cinq hectares. L'agroforesterie consiste à planter des arbres en les associant avec des cultures agricoles ou les animaux de la ferme, par exemple des lignées d'arbres dans les grandes cultures ou les cultures maraîchères ou les haies fourragères pour le bétail. Historiquement, depuis 1950, 80 % des arbres fruitiers ont disparu en Suisse, pour des raisons pratiques concernant le début de la mécanisation, ou en raison des ravages de l'alcoolisme. Eh oui, à l'époque au niveau de l'alcool, les paysans battaient à plate couture les députés du groupe UDC d'aujourd'hui. Bien que, d'après les observations du député Schumacher, les visages bouffis, la couleur de notre peau et les mains moites, ne présagent rien de bon.

En fin de compte, l'agroforesterie est tout simplement une méthode de culture ancestrale qui aujourd'hui peut être combinée avec la mécanisation, avec comme effet bénéfique une protection contre l'érosion des sols, mesure ayant fait ses preuves chez moi dès la première année: augmentation du taux d'humus par l'activité racinaire et la chute des feuilles et protection de la culture par les arbres contre les extrêmes climatiques – ce qui n'a pas bien marché chez moi cette année, mais les arbres sont tout jeunes. Il y a bien d'autres avantages que je ne citerai point, mais je suis à disposition si vous avez des questions sur le sujet.

En France, cela fait plus de quarante ans que ce système est analysé par l'INRA et pratiqué également par les agriculteurs. Et en Suisse romande, le projet ressource agroforesterie a démarré en 2020, avec 140 exploitations dans les cantons de Vaud, Jura, Jura bernois, Neuchâtel et Genève. Fribourg, comme vous le voyez, brille par son absence d'innovation agricole en lien avec la durabilité. D'ailleurs en 2019, j'ai fait passer un mauvais quart d'heure au téléphone à l'ancien chef de Service

de l'agriculture que je ne nommerai point. Voici sa réponse: le canton de Fribourg donne bien assez et est précurseur dans les subventions pour l'achat de pendillards. C'est un choix, certes. Mais nous avons laissé passer le train et la manne de la Confédération et nous essayons maintenant de ramer pour rattraper le retard.

M. le Conseiller d'Etat, je vous recommande pour la suite de tout faire en sorte pour soutenir l'agriculture à l'adaptation que nous devons passer et d'encourager également la formation. En effet, mon apprenti me déclarait encore hier qu'il y a encore bien du progrès dans la transmission agricole, dans la formation des jeunes concernant les systèmes précurseurs pour la Suisse. Nous avons un budget de 160 000 frs pour l'agroforesterie. Je pense qu'il est nécessaire de le revoir à la hausse si vous voulez vraiment aider spécifiquement les agriculteurs dans cette transition parce que 160 000 frs, j'ai l'impression que ce sera uniquement pour les gratte-papiers.

Clément Bruno (VEA/GB, GR). Mes liens d'intérêts: je suis responsable de projet filière bois et paysages au Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut et m'exprime au nom de groupe VERT·E·S et allié·e·s.

Notre groupe a examiné avec grand intérêt ce rapport concernant le postulat des députées Senti et Mutter. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que ces deux secteurs, agriculture et sylviculture, sont clés par rapport à la problématique climatique qui nous préoccupe, pour trois raisons principales. La première, c'est que ces deux secteurs correspondent à 88 % du territoire de notre canton; donc les mesures prises auront vraiment un effet important et couvrant. Deuxièmement, c'est assez évident, ces deux secteurs sont particulièrement touchés par les changements climatiques, on en a parlé tout à l'heure. Et en troisième lieu, ces deux secteurs, en fonction des pratiques qui sont mises en place, peuvent contribuer soit à augmenter soit à réduire les effets et les émissions de gaz à effet de serre.

Dans son rapport, le Conseil d'Etat liste une série de mesures prises dans ces secteurs dans le cadre du Plan climat cantonal, que ce soit au niveau de la réduction des gaz à effet de serre ou de l'adaptation aux changements climatiques. Nous ne commenterons pas ici individuellement ces mesures qui sont toutes pertinentes, documentées, avec des effets certains sur le climat. Nous souhaitons simplement souligner deux choses: que les moyens dégagés sont à nos yeux nettement insuffisants pour valoriser tout le potentiel de ces secteurs à contribuer aux objectifs climatiques qui, on le rappelle, sont zéro émission nette. Il faudrait donc davantage de ressources pour parvenir à influencer les pratiques et toucher un plus grand nombre d'exploitants agricoles et forestiers. D'autre part, et c'est en discussion dans le projet de la loi sur le climat, il nous semble important d'avoir des outils pour mesurer et mieux suivre les effets des mesures prises dans ces secteurs. En outre, on souhaite donner quelques compléments par rapport à cette problématique que soulève ce postulat, tout d'abord au niveau de l'agriculture, en rappelant qu'effectivement il y a eu déjà beaucoup de mesures qui ont permis de faire baisser ces gaz à effet de serre au niveau de l'agriculture. Mais il y a un élément qui n'a pas été mentionné dans ce rapport alors qu'il l'était dans la première réponse du Conseil d'Etat, ça concerne la conservation des sols. En effet, en fonction des pratiques agricoles, l'agriculture peut vraiment contribuer à stocker du CO₂ dans les sols, c'est le cas des prairies naturelles comme cela a été évoqué, mais toutes les pratiques agricoles ne le permettent pas. En Suisse on a plutôt des pratiques intensives qui libèrent du CO₂ des sols – c'est estimé à 600 000 tonnes par année au niveau de la Suisse et si on prend le Grand Marais par exemple, on a une perte d'un à deux mètres de sol en l'espace d'un siècle liée à ces pratiques agricoles. Donc il est important que le canton favorise cette conservation des sols, qui à la fois permet la fertilité et le stockage de carbone.

Deuxième élément, c'est au niveau du système alimentaire. On sait que l'élevage émet beaucoup plus de CO₂ que la production végétale et qu'il y a aussi d'autres déséquilibres, liés à l'azote notamment, donc comme cela a été dit, une diversification, un rééquilibrage des pratiques est donc essentiel pour atteindre ces objectifs de réduction. Mais là, on est bien conscients que ça ne concerne pas que l'agriculture. Il faut traiter tout le système alimentaire, donc à la fois la transformation, la distribution, la consommation. Si on prend le rapport qui a été fait au niveau du futur de la politique agricole et qui nous a été présenté au Club agricole, on voit que la Confédération va dans ce sens. Le canton donc devrait aussi emboîter le pas et adopter cette vision plus globale qui intègre toutes les mesures que sont la consommation locale ou la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Au niveau de la sylviculture, deux éléments aussi. Au niveau de l'exploitation, c'est clair qu'on a une sylviculture qui respecte les cycles naturels, qui permet un rajeunissement naturel, l'absorption de carbone – on est à 3000 tonnes par année en Suisse en moyenne absorbées par les forêts. Les mesures visant à créer des zones humides favorisent aussi, renforcent ce rôle de puits de carbone en forêt et ailleurs. Donc là, c'est important de l'adapter, de permettre un rajeunissement, enfin une adaptation naturelle des forêts aux changements climatiques et les mesures qui sont prises sont très importantes.

Passons au niveau de l'utilisation du bois. Il y a certainement encore une marge de manœuvre, que ce soit pour le chauffage ou la construction, même si là on voit que ça évolue dans le bon sens. Si le bilan CO₂ du bois-énergie est neutre, son effet est quand même positif parce qu'il permet d'éviter d'autres sources d'énergie beaucoup plus polluantes et émettrices de gaz à effet de serre. Au niveau de la construction de bois, l'impact climatique est encore beaucoup plus intéressant parce que le bois, comme vous le savez, permet de stocker du carbone. Dans un mètre cube de bois on a un peu moins d'une tonne de carbone, par exemple... *[temps de parole écoulé]*

Bapst Pierre-Alain (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Je prends la parole au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux. Au chapitre de mes liens d'intérêts, je déclare être membre de la commission Grangeneuve et être actif au sein de plusieurs associations en lien avec l'agriculture et la sylviculture, dont Terroir Fribourg et la Confrérie de la poire à botzi pour ne citer qu'elle.

Notre groupe a pris connaissance du rapport qui fait suite à un postulat déposé il y a trois ans et demi et remercie le Conseil d'Etat pour sa rédaction détaillée. Dans sa réponse du 24 septembre 2019, le Conseil d'Etat proposait d'accepter ce postulat en précisant qu'il donnerait une suite dans le cadre de la stratégie climatique et l'élaboration du Plan climat. Les objectifs visés par les postulantes étaient d'analyser l'impact des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des mesures d'absorption du CO₂ sur le climat, ainsi que proposer des possibilités de financement, le cas échéant des adaptations légales. Ce n'est donc pas une surprise si dans le rapport qui nous a été transmis le 27 septembre 2022, le Conseil d'Etat nous renvoie au Plan climat avec ses 115 mesures et huit actes stratégiques. Du point de vue du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux, nous constatons que le rapport répond aux questions soulevées par les postulantes et que nous sommes conscients que le travail n'est pas fini, ceci est bien normal car le Plan climat est appelé à se déployer pour la période 2022-2026.

Bien sûr, je pourrais citer quelques-unes des mesures du Plan climat, comme la A24 qui vise à promouvoir des circuits courts; elle soutient la consommation locale, encourage l'achat direct dans les exploitations agricoles et autres plateformes d'achat de produits locaux en y intégrant la problématique du gaspillage alimentaire. Je renonce à citer d'autres mesures, de peur d'en oublier car elles sont toutes aussi importantes les unes que les autres.

En conclusion, il est à relever que depuis le dépôt de ce postulat, en mars 2019, le Plan climat a été accepté, les moyens financiers octroyés et que surtout les travaux de mise en œuvre ont commencé. C'est dans ce contexte que le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux a pris acte de ce rapport et réitère ses remerciements au Conseil d'Etat pour sa parfaite qualité.

Glauser Fritz (PLR/PVL/FDP/GLP, GL). Je n'avais pas prévu de prendre la parole mais tellement de propos m'ont tendu la perche pour vous donner ma réaction. L'agriculture, on l'a mentionné plusieurs fois, est concernée par plusieurs mesures pour amener sa part pour trouver une solution, aussi dans le Plan climat. Mais, je fais un appel, un cri du cœur, à d'autres parties de notre société qui sont les consommateurs. Je me limite juste à un petit truc: vous pouvez faire un petit effort peut-être dans tout, mais nous on est politiciens, on fait beaucoup d'apéros et chaque fois, je m'énerve de voir servi du jus d'orange dont on ne sait pas d'où il vient, sûrement d'Espagne où il n'y a aucun respect à ce niveau-là. Mon collègue a parlé d'agroforesterie. Vous savez, moi j'ai une vie antérieure qui n'est pas fribourgeoise, je suis Thurgovien et là-bas, c'est le *Mostindien*, c'est le grand producteur de fruits. On a arraché les arbres parce que, chaque année, on a dû contribuer à l'exportation des concentrés de jus de pomme parce qu'on a produit trop en Suisse. Alors si vous avez compris, favorisez déjà le jus de pomme lors de vos apéritifs, chaque fois, c'est déjà une mesure! Il y a plein d'autres mesures.

J'ai bien entendu que d'aller vers des prairies permanentes, c'est le meilleur moyen de capter le CO₂. Et en même temps il faut diminuer la consommation animale, viande ou autre. Mais comment faut-il se retourner? Moi je suis producteur bio, aujourd'hui je cherche impatiemment d'autres solutions pour lutter contre les mauvaises herbes dans certaines cultures qu'il ne faut pas labourer parce que ce n'est pas bien m'a-t-on dit. Eh bien je comprends aussi. Au niveau scientifique, agronomique, c'était un but aussi de moins labourer, je fais le maximum que je peux, mais il y a des cultures où on est obligé. Alors si je n'étais pas bio, je pourrais traiter au Roundup et passer la herse et semer.

Alors voilà, on a encore beaucoup d'efforts à faire et mon dernier appel sera à vous tous: M. Rey l'a dit, des fois on a un conflit pour donner des moyens, mais si on parle de la recherche – peut-être pas au niveau cantonal, mais fédéral surtout –, on est trop restrictif pour les moyens qu'on donne à notre recherche agricole aussi. C'est un cri du cœur, vous l'avez compris, mais vous avez aussi compris que l'on peut tous faire notre part afin que notre agriculture devienne plus résiliente.

Senti Julia (PS/SP, LA). Da ich keine Interessenbindung habe und nicht direkt Landwirtin bin, werde ich mich kurz halten. Als Postulantin und im Namen der Fraktion der Sozialdemokratischen Partei danke ich dem Staatsrat für die nur dreiseitige Antwort auf ein dreiseitiges Postulat, welches zwar diverse und konkrete Fragen auführt, aber eben sehr allgemein beantwortet wird. Es wird grundsätzlich auf den Klimaplan verwiesen und erneut erklärt, um was es sich dabei handelt, obwohl wir diese Informationen ja schon besitzen, wie richtigerweise im Bericht ebenfalls erwähnt wird.

Sehr wohl bin ich sehr froh, dass wir nun über einen Klimaplan verfügen, aber wie auch schon erwähnt wurde, sind die dafür vorgesehenen Mittel lediglich ein Tropfen auf den heissen Stein und werden der Situation und den gesellschaftlichen Erwartungen kaum gerecht. Ich entnehme dem Bericht zum Postulat, dass insgesamt neun Massnahmen für die Landwirtschaft schon begonnen wurden für einen Betrag von etwas mehr als 2 Millionen Franken. Wenn ich an die vorhergehende Forderung denke, kann man nur davon träumen, was mit 10 Millionen Franken möglich wäre, um künftigen Trockenheiten langfristig entgegenzuwirken, also wäre es sicherlich klug, dort mehr Mittel reinzustecken.

Für die Forstwirtschaft wurden vier Massnahmen begonnen zu einem Betrag von knapp einer halben Million Franken.

Certes, il s'agit d'idées précieuses, de démarches nécessaires – et à espérer utiles –, mais comme les maîtres-agriculteurs l'ont déjà exprimé dans leurs diverses prises de position lors du sujet traité auparavant et également maintenant, il y a urgence à agir, à soutenir et à être innovants. Au nom de mon groupe, le groupe socialiste, je vous demande cher futur président du Gouvernement fribourgeois 2023, selon votre prise de parole d'hier, d'agir...

... für effiziente und schnell umsetzbare und unterstützende Massnahmen und nachhaltigen Einsatz finanzieller Mittel für die Freiburger Land- und Forstwirtschaft.

Damit nehmen wir den Bericht zur Kenntnis und danken dem Staatsrat dafür.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie les intervenants pour leurs remarques pertinentes très souvent. Comment vous avez pu le voir, le présent rapport est essentiellement un résumé, un extrait, du Plan climat cantonal. Il avait été en effet répondu au postulat qu'on le reprendrait à travers cet objet. Il était en effet, et ça l'a été dit à plusieurs reprises, essentiel de rappeler ici que l'agriculture, tout comme la sylviculture, sont des acteurs majeurs de la protection du climat. Il est donc évident que ces deux acteurs figurent en bonne place dans le Plan climat et que nous travaillons sur les deux volets, soit tant sur le volet de l'adaptation que celui de l'atténuation.

M. Cotting, vous avez raison: il y a des calculs qui sont faits par le GIEC et j'aimerais dire – en tant que scientifique, j'ai observé ça d'assez près – qu'il y a une information qui me surprend. Apparemment, il y a une erreur dans le rapport du GIEC, où on a surestimé de fois quatre les conséquences du méthane. Je n'ai pas vu de contrôles, mais c'est quelque chose que je suis avec vigueur et ça répond aussi notamment aux propos que vous avez évoqués et la crainte par rapport à l'élevage. M^{me} Senti, M. Bapst, M. Zamofing, je vous remercie aussi pour vos interventions. Effectivement, ce matin, on s'est aussi engagés à renforcer ce Plan climat puisque nous nous sommes engagés, notamment, à donner des subventions pour adapter l'agriculture, que ce soit pour les adductions d'eau ou pour l'irrigation.

M. Thévoz, je partage votre avis, l'agroforesterie est probablement une solution. C'est une solution où il y a de la recherche. Moi-même, quand je suis arrivé, les programmes avaient démarré. Après, il faut savoir qu'au niveau suisse, il y a plusieurs projets ressources et il y a une répartition qui se fait entre les différents cantons, entre les différentes régions. Fribourg avait choisi à l'époque de s'engager dans celui de la lutte contre les antibiotiques. Donc là on a des projets ressources relais, qui fonctionnent très bien d'ailleurs. Par contre la volonté, au niveau suisse, c'est de partager tous ces échanges, toutes ces expériences et d'en faire profiter l'ensemble de la Suisse. Donc il y a des projets pilotes qui sont différents, qui se lancent dans l'ensemble de la Suisse, mais bien évidemment, le but c'est qu'ils profitent à tous et toutes, en particulier évidemment les agriculteurs et les agricultrices.

Je partage les soucis des députés par rapport aux sols. Effectivement, il y a là un gros travail qui doit être fait. Le sol agricole donne des espoirs de capture de CO₂ qui pourraient être relativement importants. Je suis ça d'assez près, encore une fois en tant que scientifique, ça m'intéresse. Ce n'est pas si évident que ça à mettre en œuvre, mais en tout cas je soutiens le fait qu'il y a des recherches, qu'il y a des travaux qui sont faits, des projets pilotes dans ce sens. Il ne faut pas mettre en concurrence les cantons, il faut que chacun essaie de développer effectivement un point. Et puis non seulement il y a la formation qui est importante et qui doit évoluer, mais il y a la recherche, comme ça a été dit plusieurs fois, qui doit aussi venir.

Oui, M. Clément, le portemonnaie a des limites et nous devons prioriser, cela a été dit plusieurs fois ce matin. Concernant l'élevage, j'ai envie de dire oui, il y a des équilibres à trouver. Si vous supprimez tout l'élevage, vous n'aurez plus de fumure naturelle, y compris pour les cultures et les produits végétaux. Il y a un équilibre à trouver. J'ai envie de dire aussi que l'élevage permet de garantir une certaine biodiversité. Si nous devons tout transformer en champs de blé, je n'explique pas les conséquences pour la biodiversité. Donc il y a un équilibre à trouver, il y a des réflexions qui se font, il y a aussi de la recherche qui se fait et je dois dire aussi qu'il faut faire attention lorsqu'on met le doigt sur, typiquement, des cheptels qui sont très producteurs de lait: on nous dit qu'une vache produit plus de méthane; mais ce qu'il faut dire aussi c'est qu'elle produit plus de lait, donc le nombre de méthane au litre de lait n'est pas forcément plus haut et, finalement, c'est ça qui compte.

M. Glauser, M. Bapst, vous avez parlé des circuits courts. C'est vrai, on les soutient, on les défend. J'ai envie de dire que là aussi, dans la sylviculture, il y a une prise de conscience au niveau de la collectivité en tous les cas. Le bois fribourgeois et le bois suisse sont de plus en plus utilisés, les produits locaux aussi et nous devons continuer à sensibiliser le privé pour aller dans cette direction. Merci à tous pour vos interventions.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Recours en grâce 2022-DSJ-204 Recours en grâce du 23 août 2022

Rapporteur-e: **Bapst Bernard** (UDC/SVP, GR)

Huis clos

- > Le huis clos est prononcé.
 - > La grâce est refusée.
 - > Le huis clos est levé.
-

Décret 2022-DAEC-108

Protection contre les crues et revitalisation de la Bibera à Ulmiz - octroi d'une subvention cantonale et fédérale

Rapporteur-e: **Wicht Jean-Daniel** (PLR/PVL/FDP/GLP, SC)
Représentant-e du gouvernement: **Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement**
Rapport/message: **13.09.2022** (BGC novembre 2022, p. 3227)
Préavis de la commission: **13.10.2022** (BGC novembre 2022, p. 3235)

Entrée en matière

Wicht Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis directeur de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs. Les membres de l'association que je dirige pourraient se voir confier la réalisation de certains travaux.

Des inondations se produisent régulièrement à Ulmiz, le long du ruisseau de la Bibera. C'est juste à côté du site Pole 7 de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs, à Courtaman, que la Bibera revient à ciel ouvert après avoir traversé le village sous tuyau. Les castors ont colonisé une partie de ce ruisseau et lui ont donné son nom. Je vous invite à vous promener le long de ce ruisseau lors d'une balade dominicale pour respirer un peu de tranquillité dans un cadre magnifique. Le parking de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs est vide.

L'entreprise d'endiguement *Mittlerer Abschnitt* a élaboré un projet afin de redonner un gabarit hydraulique plus important pour protéger le village d'Ulmiz contre les crues. Il vise principalement à protéger les bâtiments contre des crues cinquantennales. De plus, il est prévu de construire un nouveau pont à Ulmiz. Parallèlement, les travaux devraient permettre d'améliorer la qualité écologique du lit du ruisseau. Le coût du projet est devisé à 2 586 222 frs, dont 2 371 454 sont reconnus comme subventionnables. La contribution fédérale se monte à 55 % de ce montant, ce à quoi s'ajouterait une subvention cantonale équivalent à 47 %. Toutefois, le montant total de ces deux subventions ne peut dépasser 80 % d'après la loi. La part cantonale est ainsi réduite à 25 %, soit un montant de 592 864 frs. A noter encore que le pont est pris en charge à raison de 34 % par la commune d'Ulmiz.

Je tiens encore à vous rappeler que nous avons durant le premier semestre de cette année accordé une subvention pour un projet similaire, la protection contre les crues et la revitalisation de la Burstera et du Rohrmoos sur le territoire de la commune de Planfayon. Par égalité de traitement, au nom de la Commission des routes et cours d'eau qui a accepté ce projet de décret à l'unanimité, je vous prie d'en faire de même et d'accorder à l'entreprise d'endiguement de la Bibera *Mittlerer Abschnitt* une subvention cantonale de 25 % du montant subventionnable, mais au maximum 592 864 frs.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Sie haben heute über ein Projekt zu beschliessen, das einerseits die Sicherheit der Menschen und andererseits die Biodiversität, beides im Seebezirk, fördern will.

Ich kann hier den Worten des Berichterstatters nur folgen und danke ihm für die kostenfreie Zurverfügungstellung von Parkplätzen für all diejenigen, die der Bibera entlang wandern, ohne den Zug bis nach Grissach zu nehmen, herzlichen Dank. Entlang der Bibera in Ulmiz treten regelmässig Überschwemmungen auf, es gibt immer wieder grössere Schäden an Gebäuden, aber auch an landwirtschaftlichen Kulturen. Wir sehen auf der Hochwasserkarte, dass diese mit der Zeit eher zu-

als abnehmen. Wir haben ein Wasserbauunternehmen der Bibera, mittlerer Abschnitt, das hat ein Wasserbauprojekt erstellt, das einerseits die Schutzdefizite zeigt sowie den Ausbau des Gerinnes und den Neubau einer grösseren Brücke in Ulmiz als hauptsächliche Massnahmen. Gleichzeitig sollen mit dem Wasserbauprojekt auch Massnahmen getroffen werden im Bereich der Förderung der Biodiversität mit einer ökologischen Aufwertung über verschiedene Strukturelemente.

Zu den wesentlichen Merkmalen des Projekts: Wir haben einerseits einen Schutz gegen sogenannte 50-jährliche Hochwasserereignisse und andererseits einen Schutz gegen die sogenannten 300-jährlichen Ereignisse. Dort geht es vor allem darum, Überschwemmungsintensität zu verhindern. Bei 300-jährlichen Ereignissen werden die Gebäude natürlich betroffen, aber es geht darum, den Schaden damit zu minimieren.

Die Begriffe 50- und 300-jährlich kommen aus der Statistik, die treffen heute nicht mehr zu. Ein sogenannt 50-jährliches Ereignis kommt heute häufiger als alle 50 Jahre vor und die 300-jährlichen häufiger als alle 300 Jahre. Wie schnell, wissen wir nicht.

Wenn man über Klimapolitik diskutiert, denkt man immer sofort an die Verminderung des CO₂-Ausstosses und der Treibgaseffekte. Die Klimapolitik des Kantons hat ebenfalls einen zweiten Teil. Dort geht es darum, das, was eh heute schon passiert, das sind die Folgen der Klimaentwicklung mit den Schäden, zu vermindern. Das betrifft teilweise das Berggebiet, das betrifft den Tourismus, das betrifft aber auch die Landwirtschaft und Gemeinden, die entlang der betroffenen Gewässer sind. Je weiter unter man im Kanton ist, desto grösser sind die Schäden, weil sich die Wassermengen und Wasserschäden häufen.

Wir werden in den nächsten Jahrzehnten voraussichtlich nicht mehr oder weniger Regen haben als in den letzten Jahrzehnten, aber der Regen kommt oft lange nicht und dafür sehr viel auf einmal. Die Häufigkeiten ändern sich, was leider zwei negative Aspekte hat: Wir werden immer mehr Trockenheitsprobleme haben, und wir werden immer mehr Wasserschadenprobleme haben. Am meisten betroffen sind der Broye- und der Seebezirk, weil sie an den unteren Flussläufen sind, an relativ offenen Orten.

Das Projekt sieht zwei Kategorien vor, einerseits den ganzen Uferschutz, dort gibt es drei Kategorien: sehr starke Beanspruchung physisch durch das Wasser, mittlere Beanspruchung physisch durch das Wasser und schwache Beanspruchung. Wo wir schwache Beanspruchung haben, können wir eher mit grünen Lösungen arbeiten. Bei starken Beanspruchungen kommen etwas mehr Beton oder Holz rein, da braucht es baulich solidere Sachen. Die Details finden Sie im Bericht.

Es gibt ebenfalls drei Kategorien bei den Renaturierungsmassnahmen, die für die ökologische Aufwertung der Fliessgewässer wichtig sind. Die beiden Sachen sind nicht komplett voneinander zu trennen. Wenn Sie ökologisch aufwerten, sichern Sie meist auch den Flusslauf etwas mehr und umgekehrt auch. Die Trennlinien zwischen den Subventionen sind juristisch klar, in der Praxis gibt es durchaus Vermischungen zwischen den beiden Bereichen.

Die drei Bereiche sind erstens der Abbruch eines Wehrs - das ist heute ein Hindernis für die Fischwanderung, dort sind auch die Fischer zufrieden, wenn sie weiter oben wieder Fische finden. Es geht auch um die Biodiversität, man spricht hier von der Längsvernetzung. Es geht zweitens um Strukturelemente in der Gewässersohle. Ich erspare Ihnen die technischen Details, hier geht es um die Diversifizierung der Lebensräume im Wasser. Wenn Sie möglichst verschiedene Sorten von Wasserräumen haben, gibt es auch mehr Biodiversität. Als Drittes: die Gestaltung des Gewässerraums ausserhalb des Wassers, die sogenannten terrestrischen Lebensräume, auch hier eine Förderung der Biodiversität. Das sind die wichtigsten Elemente.

Die Gesamtkosten des Projekts belaufen sich auf 2'586'222 Franken. Abgezogen davon wird der Teil, den die Gemeinde Ulmiz für den Bau der Brücke übernehmen muss - nach den kantonal üblichen Regeln (34%), bleibt ein Saldo von 2'371'000 Franken. Davon werden zwei Teile vom Bund subventioniert - der Bund subventioniert 35% dieses Betrages für den Bereich Schutzbauten und Gefahregrundlage. Das ist der Schutzteil. Es gibt noch einmal einen zweiten Prozentsatz, 20% für den Revitalisierungsteil, das macht dann insgesamt 55%, das ist eine andere Programmvereinbarung. Der Kanton - wenn wir nur die kantonalen Subventionsgründe anschauen - kann bis zu 47% subventionieren. Wir haben aber immer noch im Finanzgesetz den Plafond von 80%, das heisst, 55 plus 47 ergeben nicht 102%, sondern nur 80% nach der etwas besonderen Mathematik unseres Finanzgesetzes.

Es wurden hier Fragen gestellt, auch im Bereich der Kommission, warum 80 und nicht 90? Heute ist der Schlüssel im Gesetz immer noch 80. In der Strategie Biodiversität, die vom Staatsrat lanciert wurde unter der Federführung meines Kollegen Castella, ist ein Vorschlag drinnen, dass man auf 90 raufgeht. Da aber dieses Gesetz erst noch vor den Grossen Rat gehen muss, nach der Vernehmlassung, die noch nicht ganz abgeschlossen ist, ist immer noch der 80%-Schlüssel gültig, was zur Folge hat, dass, wenn man von 55 auf 80 geht, 25% bleiben. Das ist der Anteil des Kantons, und das sind die 592'864 Franken, die der Staatsrat von Ihnen beantragt, um den Kantonsteil für dieses gute, schöne, zukunftsweisende Projekt mitzutragen.

Ich danke für die grosse Aufmerksamkeit und empfehle Ihnen, dem Antrag des Staatsrates zu folgen.

Herren-Rutschi Rudolf (*UDC/SVP, LA*). Ich spreche hier im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei.

Membre du Conseil communal de Morat et du comité de l'entreprise d'endiguement de la Bibera, j'ai aussi des intérêts politiques.

Wir behandeln hier ein ähnliches Dekret wie im Mai bereits behandelt, was übrigens vom Präsidenten auch erwähnt wurde.

Obwohl das Gerinne der Bibera in diesem mittleren Abschnitt nicht begradigt oder kanalisiert wurde, hat es doch dringend zu bereinigende hydraulische und ökologische Defizite. Besonders ist auch die Nähe von knapp 20 Gebäuden, die zum Teil als Mühlen betrieben wurden und als Kulturgüter der Kategorie II oder III geschützt sind, aber ausnahmslos nicht erst vor Kürze in Ufernähe erstellt wurden.

Diese überschwemmungsbetroffenen Häuser sind auch der Grund, warum vor zehn Jahren mit der Ausarbeitung dieses Euch unterbreiteten Projekts begonnen wurde. Die vorliegenden technischen und finanziellen Details und die Haltung des Staatsrats sind klar und müssen nicht weiter präzisiert werden.

Im Namen und in Erwartung aller Betroffenen aus der Gemeinde Ulmitz, die übrigens seit der letzten Überschwemmung im Jahre 2007 auf gewässerbauliche Veränderungen warten, unterstützt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei die Beteiligung des Kantons mit maximal 592'864 Franken an diesem Schutzprojekt.

Aebischer Eliane (*PS/SP, SE*). Ich mache es ganz kurz, damit die Technik keine Zeit hat, auszusteigen. Meine Interessenbindung: Ich bin Mitglied der Strassenkommission, welche dieses Dekret vorbesprochen hat. Ich spreche im Namen der Sozialdemokratischen Fraktion, welches dieses Dekret einstimmig unterstützt. Das Projekt ist eine gute Verbindung von Hochwasserschutz und Revitalisierung, und mehr gibt es dazu nicht zu sagen.

Glasson Benoît (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*). Mes liens d'intérêts: je suis membre de la Commission des routes et cours d'eau.

Les inondations se produisant régulièrement le long de la Bibera à Ulmiz créent des dégâts aux cultures et aux bâtiments. Afin de résoudre ce problème, la construction d'une digue, le rehaussement d'un mur et la construction d'un nouveau pont ainsi que la démolition d'un barrage sont nécessaires. Pour améliorer la qualité écologique du cours d'eau et de ses rives, des mesures telles que la mise en place d'éléments structurels dans le fond du lit ou encore des aménagements de l'espace réservé aux eaux seront mis en œuvre. Le coût total subventionnable de ces travaux est de 2 371 474 frs. Les subventions fédérales couvrent 55 % du montant. Sachant que le montant total des subventions ne doit pas dépasser 80 % du coût total du projet, la demande de subvention cantonale que nous devons voter aujourd'hui est de 25 %, soit 592 864 frs.

Notre groupe s'étonne du temps d'étude qu'il a fallu pour mener à bien ce projet. Il nous semble que lorsqu'il s'agit de protection à la population, toutes les mesures doivent être mises en place pour faire un projet prioritaire.

Selon les recommandations du Conseil d'Etat et de la Commission des routes et cours d'eau, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux vous propose de soutenir ce projet de protection contre les crues et la revalorisation écologique de la Bibera.

Hayoz-Helfer Regula (*VEA/GB, SE*). Meine Interessenbindung: Ich bin Mitglied der Kommission für Strassen- und Wasserbau. Ich spreche im Namen der Fraktion Grünes Bündnis, welche dem Dekret einstimmig zustimmen wird.

Die Renaturierung der Bibera bei Ulmitz scheint auf dem Plan ein schönes und wertvolles Projekt für die Natur und die Biodiversität zu werden. Dieses Projekt ist aber nicht nur schön, sondern auch dringend. Bei den Regenfällen der letzten Wochen stieg der Pegel der Bibera bis 30 cm unterhalb der Brücke, obwohl die Regenmenge nicht sehr hoch war. Durch die Erweiterung und Bepflanzung der Uferzone sowie den Bau von Kleinstrukturen sollen nicht nur das Biotop Bibera und seine Biodiversität aufgewertet werden, die Massnahmen sollen auch dazu dienen, dass der Boden mehr Regenwasser aufnehmen kann und somit den Wasserpegel stabilisieren kann.

Die Brücke, die über die Bibera fliesst, wird erweitert. Die Gesamtkosten dieses Projekts belaufen sich auf rund 2,59 Millionen Franken. Der Staat beteiligt sich mit 592'864 Franken. Im Mai 2022, also im letzten Mai, haben wir über ein Dekret für einen Hochwasserschutz im Schwarzsee abgestimmt, das haben wir jetzt schon zwei Mal gehört. Ich möchte mich an dieser Stelle nicht wiederholen, möchte aber trotzdem einen Gedanken anfügen. Der Klimawandel wird weder vom Staatsrat noch vom Grossen Rat bestritten, das haben wir in der Debatte von heute Morgen gehört. Die Kapriolen, die das Wetter in den letzten Jahren schlägt, sind eine erste Auswirkung davon. Wir spüren diese Auswirkung nicht nur in der Landwirtschaft, wie der Herr Staatsrat vorhin schon erwähnt hat. Die langanhaltende Trockenheit verhindert, dass der Boden bei Regen die Wassermengen aufnehmen kann. Die Bibera führt dann mehr Wasser und Massnahmen zum Schutz der Häuser müssten getroffen werden. Anpassungen an den Klimawandel nennen wir das. Anpassungen reichen aber nicht. Anpassungen an den Klimawandel werden auf die Dauer bestimmt mehr Geld beanspruchen, als wenn wir den Schutz unserer Umwelt priorisieren, auch hier in der kleinen Schweiz und in Freiburg - aber bitte nicht nur mit gutgemeinten Botschaften und Versprechen, sondern mit Taten, direkt im Leben, in allen Bereichen.

Marmier Bruno (*VEA/GB, SC*). Mes liens d'intérêts: je suis syndic de la commune de Villars-sur-Glâne et membre de la Commission des routes et cours d'eau. Je m'exprime ici au nom du Club des communes qui a analysé ce décret.

Je ne vais pas répéter ce qui a été dit. L'important pour le Club des communes est de bien maintenir ces programmes de subventions cantonales et fédérales pour permettre aux communes qui doivent revoir leurs cartes des risques de pouvoir agir.

Julmy Markus (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Ich spreche im Namen der Fraktion Die Mitte Freiburg, welche den vorliegenden Dekretsentwurf zur Kenntnis nimmt. Meine Interessenbindung: Ich bin Mitglied der Strassen- und Wasserkommission, die in der Regel eine beratende Funktion ausübt.

Le présent décret traite de la protection contre les crues le long de la Bibera à Ulmiz. Des inondations se produisent régulièrement causant des dommages considérables aux cultures et aux bâtiments. Le projet d'aménagement hydraulique prévu protège contre les dangers d'une crue cinquantennale. Il est également prévu d'éviter les fortes inondations, d'une fréquence de 300 ans. Des digues plates seront notamment construites, un pont sera reconstruit pour faire de la place à la Bibera et des murs de rive seront érigés le long de la route communale. Selon le type de protection des berges, on utilisera des ouvrages de protection des berges et, dans la mesure du possible, on travaillera avec des mesures de génie biologique.

La démolition d'un barrage existant doit permettre aux poissons de migrer à nouveau sans être dérangés. De même, l'aménagement des espaces aquatiques permettra de créer des habitats terrestres tels que des haies et des tas de branches.

Über die Kosten wurde bereits mehrfach im Plenum gesprochen, hier werde ich nicht weiter darauf eingehen. Der Staatsrat empfiehlt dem Grossen Rat, den Dekretsentwurf anzunehmen. Der Entwurf wurde ebenfalls in der Strassen- und Wasserbaukommission diskutiert und einstimmig gutgeheissen. Die Fraktion Die Mitte unterstützt dieses Dekret einstimmig und empfiehlt der Versammlung, dem Vorschlag des Staatsrats zu folgen.

Brodard Claude (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). Effectivement, malgré le montant qui est relativement faible, la CFG a dû traiter ce décret. Je confirme les chiffres qui ont été cités par M. le Président de la Commission des routes et cours d'eau en ce qui concernant la part cantonale.

La CFG, sous l'angle financier, vous recommande naturellement de soutenir ce décret.

Wicht Jean-Daniel (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). Je constate que toutes les personnes qui se sont exprimées, en leur nom personnel ou au nom de leur groupe respectif, soutiennent ce décret, visiblement à l'unanimité. Il y a pas de questions.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Besten Dank, Herr Präsident. Danke auch den Berichterstattern für die einstimmige Unterstützung der Vorlage.

M. le Député Glasson, votre groupe s'étonne de la durée des études. Mais vous aviez relativement beaucoup de partenaires, qui ont mis un certain temps pour se mettre d'accord sur les clés de financement. C'est la principale raison du temps qui a été pris.

Zu Grossrätin Hayoz-Helfer: Anpassungen reichen nicht. Das ist auch die Position des Staatsrates. Selbstverständlich braucht es in der Klimapolitik beides. Das ist auch mit ein Grund, dass Sie demnächst, nach den Kommissionsarbeiten, über einen Vorschlag eines Klimagesetzes - übrigens des erste in der Schweiz - verfügen sollten. Dieses sieht einen wesentlichen Teil auch für Änderungen bei unseren Emissionen vor.

Sur la question subliminaire du député Marmier – maintenir les programmes fédéraux et cantonaux: oui, le canton s'engage au niveau de la Confédération pour que ces programmes soient maintenus au niveau du canton. Comme déjà évoqué, il est même prévu d'aller un petit peu dans le sens de vos souhaits sans doute, du Club des communes, dans la mesure où il est proposé d'augmenter la clé de participation maximale du canton de 80 à 90 % dans le cadre de la stratégie de biodiversité qui a été mise en consultation. Vous aurez l'occasion d'en discuter et d'en débattre au Grand Conseil, sans doute l'été prochain.

Une remarque du député Brodard, président de la CFG: le montant est petit. Avec la modification de la loi sur les eaux qui vous avez adoptée à la séance d'octobre vous ne devriez en principe à l'avenir plus avoir des montants aussi faibles dans la mesure où la limite financière pour les crédits, qui est spécifique à la LCEaux, a été adaptée. Vous n'aurez désormais plus que des crédits qui sont dans la limite ordinaire de la loi sur les finances qui viendront jusque chez vous.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

I. Acte principal

Art. 1

> Adopté.

Art. 2

Wicht Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). On retrouve ici tous les chiffres que nous avons mentionnés concernant ce décret ainsi que le centre de coûts.

> Adopté.

Art. 3

Wicht Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). L'entreprise d'endiguement qui va recevoir cette subvention s'engage à entretenir et à maintenir les ouvrages en bon état.

> Adopté.

II. Modifications accessoires

> Adopté.

III. Abrogations accessoires

> Adopté.

IV. Clauses finales

Wicht Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Ce chapitre indique que ce présent décret n'est pas soumis au référendum. Il va donc entrer en vigueur immédiatement après sa promulgation.

> Adopté.

Titre et préambule

> Adopté.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 92 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Clément Bruno (GR,VEA / GB), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Senti Julia (LA,PS / SP), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Zurich Simon (FV,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Berset Solange (SC,PS / SP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Rey Alizée (SC,PS / SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Bonny David (SC,PS / SP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS / SP), Vial Pierre (VE,PS / SP), Papaux David (FV,UDC / SVP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Müller Chantal (LA,PS / SP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Berset Christel (FV,PS / SP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Chardonens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Ingold François (FV,VEA / GB), Schnyder Erika (SC,PS / SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Herren-

Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB). *Total: 92.*

—

> La séance est levée à 11 h 10.

Le Président:

Jean-Pierre DOUTAZ

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Patrick PUGIN, *secrétaire parlementaire*